

**Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques**

**Diplôme de Conservateur
de Bibliothèque**



MEMOIRE D'ETUDE

**Les bibliothèques universitaires françaises et le libre accès. Le cas
de la section des Lettres de la bibliothèque interuniversitaire
de Montpellier.**

Florence COURTIAL

**Sous la direction de Pierre LECCIA, chef de la section des Lettres de
la bibliothèque interuniversitaire de Montpellier.**

Stage effectué à Montpellier durant trois mois.

1992
DCB
H2

1992

LES BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES FRANCAISES ET LE LIBRE ACCES. LE CAS DE LA SECTION DES LETTRES DE LA BIBLIOTHEQUE INTERUNI- VERSITAIRE DE MONTPELLIER

FLORENCE COURTIAL

RESUME : Les instructions ministérielles de 1962, qui préconisaient la mise en place du libre accès dans les bibliothèques universitaires, ont été inégalement appliquées selon les établissements. Depuis la deuxième moitié des années quatre-vingts, le libre accès, conseillé par les recommandations de 1988, est à nouveau considéré comme une priorité dans les bibliothèques universitaires françaises, malgré la gestion très lourde qu'il entraîne: disparition et dégradation des documents, déclassements continuels, nécessité d'une classification et d'une signalisation mûrement réfléchies... Les résultats du questionnaire posé aux étudiants de la section des Lettres de la BIU de Montpellier confirment que le libre accès est indispensable: il permet un gain de temps considérable, une diversification des choix documentaires, et, plus généralement, une liberté de recherche accrue.

DESCRIPTEURS: bibliothèque universitaire, libre accès, prêts, classification, enquête, questionnaire.

ABSTRACT: the ministerial directives of 1962, which advocated the setting up of open access in university libraries, were inequally applied. Since the late eighties, open access, advised by the ministerial directives of 12-07-1988, is again considered as a priority in French university libraries, despite the heavy management it brings about: many documents lost, damaged and constantly put in disorder, classification and signals necessarily deliberated at length... The results of the survey I made with the students of the Interuniversity library of Montpellier (Arts department) confirm that open access is essential: it allows a great deal of time-saving, a larger selection of documents, and, generally speaking, more freedom in the reader's search.

KEYWORDS: university library, open access, loans, classification, inquiry, questionnaire.

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier Pierre Leccia, chef de la section des Lettres de la bibliothèque inter-universitaire de Montpellier, et Hélène Lorblanchet, conservateur à la section des Lettres, pour les conseils qu'ils m'ont prodigués au cours de l'élaboration de ce travail.

Merci à tout le personnel de la bibliothèque pour son accueil et pour les précisions qu'il m'a fournies concernant le fonctionnement du libre accès.

BIBLIOGRAPHIE

Instructions aux bibliothèques universitaires, Ministère de l'Education nationale, 20 juin 1962.

WAGNER (M.), *La section pharmacie de la bibliothèque universitaire de Montpellier*, B.B.F., août 1971.

Discours prononcé par M. Etienne Dennery, directeur chargé des bibliothèques et de la lecture publique, pour l'inauguration de la B.U. de Paris X (Paris - Nanterre) et de la bibliothèque de documentation internationale contemporaine, B.B.F., déc. 1971.

BLETON (J.), *Quelques réflexions sur les nouvelles bibliothèques universitaires de sciences et de médecine*, B.B.F., mai 1982.

SANSEN (J.R.), *L'accès aux documents dans les bibliothèques universitaires*, B.B.F., juin 1988.

VERON (E.), *Des livres libres: usages des espaces en libre accès*, B.B.F., juin 1988.

Recommandations concernant le traitement des documents acquis et leur mise à disposition des lecteurs, Ministère de l'Education nationale de la jeunesse et des sports, direction des bibliothèques, des musées et de l'information scientifique et technique, 22 juillet 1988.

LORBLANCHET (H.), *Mise en place d'une salle en libre accès à la BIU de Toulouse*, rapport de stage, juin 1989.

Les bibliothèques universitaires. Rapport au ministre d'Etat, ministre de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports, Paris, La documentation française, 1989

BONY (F.), *Les B.U. regagnent du terrain*, Livres-hebdo, n°21, 26 mai 1990.

Méthodologie du questionnaire posé aux étudiants.

RENOULT (D.) et SAFAVI (G.), *Le public de la bibliothèque universitaire de Paris X-Nanterre en 1986-1987. Une enquête d'évaluation*. Bulletin de l'A.B.F., n° 136, 3e trimestre 1987.

Etude de l'image de la B.I.U. de Montpellier, mémoire de maîtrise de Science de gestion par N.Boucher, M.Cavaille, F.Toullec, J.C. Bertrand, 1988.

INTRODUCTION

Ce travail est le résultat de trois mois de stage effectués à la section des lettres de la bibliothèque interuniversitaire de Montpellier. Le directeur de la section m'a proposé d'étudier l'impact, sur la fréquentation de la bibliothèque, de la création, en mai 1989, d'une salle de prêt direct, organisée par conséquent selon le principe du libre accès.

Dans un premier temps, j'ai pris connaissance des instructions et recommandations concernant la mise en accès libre des documents dans les bibliothèques universitaires françaises: il s'agit des instructions de 1962 et des recommandations ministérielles de 1988. Une fois cette base acquise, j'ai souhaité élargir le sujet d'étude qui m'était proposé, afin de pouvoir disposer d'éléments de comparaison; j'ai donc consacré une partie de mon travail à l'étude de l'état du libre accès dans les bibliothèques universitaires françaises et des problèmes ou contraintes que sa gestion entraîne, et ce, au moyen d'un questionnaire adressé à chacune d'entre elles.

J'ai ensuite abordé le cas de la section des lettres de la bibliothèque interuniversitaire de Montpellier; après une période d'observation du fonctionnement du libre accès, j'ai élaboré un questionnaire destiné aux étudiants et visant à mettre en évidence l'attitude des usagers de la bibliothèque vis-à-vis de l'accès direct, présent à la fois dans la toute récente salle de prêt, mais aussi dans cinq salles de consultation sur place. L'enquête devait mettre en relief les pratiques documentaires du public mais aussi son degré de satisfaction face à l'organisation de l'accès libre à la section des lettres, de manière à évaluer les améliorations et aménagements qui s'avèreraient souhaitables.

CHAPITRE LIMINAIRE.

LES INSTRUCTIONS MINISTERIELLES CONCERNANT LE LIBRE ACCES DANS LES BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES FRANCAISES

I. LES INSTRUCTIONS MINISTERIELLES DE 1962

Le développement considérable de l'enseignement supérieur dans les années 1960 a entraîné une remise en cause de l'organisation documentaire en vigueur jusqu'alors, fondée essentiellement sur un principe d'économie (et notamment d'économie de place), principe en vertu duquel était entreposée en magasins une densité maximale de documents.

Les instructions ministérielles de 1962 prenaient en compte les mutations alors à l'oeuvre dans les bibliothèques universitaires, et proposaient les améliorations et orientations nouvelles que l'évolution de la situation rendait nécessaires.

Trois grands chapitres ressortent des instructions de 1962. En premier lieu, un mode nouveau d'enregistrement des acquisitions était préconisé: au système en vigueur jusqu'alors, qui ne reposait sur aucune logique, il était recommandé de substituer un enregistrement par disciplines ou groupes de disciplines désignées par des majuscules latines, ceci de manière à répartir les documents en magasins en fonction des grandes zones de la recherche. D'autre part, une organisation nouvelle des espaces était conseillée, selon une distinction entre niveaux d'études, les documents destinés aux premiers cycles étant séparés de la documentation de niveau recherche. Enfin, et c'est ce qui nous intéresse ici au premier chef, les instructions de 1962 recommandaient la mise en accès libre des fonds documentaires., ce qui constituait un bouleversement considérable par rapport au système ancien, fondé exclusivement sur la conservation en magasins, ceux-ci étant dans le meilleur des cas accessibles aux professeurs. Il était, de plus, conseillé d'adopter pour les documents en libre accès un classement systématique indépendant de l'inventaire initial réparti en lettres de secteurs, et plus précis que celui-ci: la classification proposée était la Classification décimale universelle.

Les instructions de 1962 constituent donc la première tentative de réflexion sur l'opportunité d'organiser les fonds documentaires des bibliothèques universitaires selon le principe de l'accès libre. Cette remise en cause apparaissait d'autant plus nécessaire que, suite à l'explosion de l'enseignement supérieur, les magasins de livres étaient de plus en plus sollicités, ce qui aboutissait à terme à une situation de plus en plus difficilement gérable.

Ces instructions furent inégalement appliquées, comme on le verra plus loin, ceci étant dû en grande partie à un problème inhérent au libre accès: celui de la disparition des documents, devant lequel on se trouvait démuni au début des années 1960.

II. LES RECOMMANDATIONS MINISTERIELLES DE 1988

C'est peut-être en raison de cet échec relatif que les autorités ministérielles ressentirent le besoin, seize ans plus tard, de réactualiser le contenu des instructions de 1962. Le 22 juillet 1988, la DBMIST adressait aux bibliothèques universitaires des "recommandations concernant le traitement des documents acquis et leur mise à disposition des lecteurs". Tout en soulignant les aspects positifs des instructions de 1962, qui répondaient à la nécessité d'adapter les méthodes bibliothéconomiques à l'essor de l'enseignement supérieur, notamment par l'installation du libre accès, les auteurs des recommandations de 1988 corrigeaient certaines des propositions de 1962, dont celle relative à l'adoption d'un classement spécifique pour les documents en libre accès. Le principe d'un double classement (magasins et libre accès), était considéré comme une "entrave à l'usage rationnel des collections", le classement-magasins étant trop large pour correspondre aux besoins de la recherche, tandis que celui réservé aux secteurs spécialisés suivait au contraire une organisation trop complexe. Pour pallier cet inconvénient, les bibliothèques universitaires se voyaient donc proposer d'établir pour chaque document, après l'inscription initiale, un classement unique. La CDU étant considérée comme excessivement complexe, les recommandations de 1988 préconisaient de lui préférer la classification Dewey, la classification de la bibliothèque du Congrès des États-Unis, ou celle de la National Library of Medicine, ces classifications devant être utilisées sous une forme simplifiée, de manière à être comprises des usagers, et à permettre aux bibliothèques classées en CDU de passer plus facilement au système Dewey.

Les recommandations de 1988 sont peu directives en ce qui concerne la présentation des documents par niveaux: chaque bibliothèque, est-il mentionné, doit adapter son organisation aux structures architecturales qui sont les siennes.

Les recommandations se terminaient sur cette phrase: "L'accès direct à la documentation est ressenti plus que jamais comme une priorité fondamentale. D'où l'importance des méthodes de classement et de signalisation qui doivent être étudiées en fonction de cet accès direct".

De même que leurs collègues de 1962, ces propositions ministérielles ne furent pas toujours faciles à mettre en oeuvre. Le passage d'une classification à une autre est une opération qui mobilise pour une longue durée une bonne partie du personnel d'une bibliothèque: rares sont les établissements à s'être lancés dans cette tâche. En revanche, il était possible, pour des bibliothèques ne disposant pas du libre accès et décidant de l'organiser ex nihilo, d'adopter une des classifications préconisées en 1988. Citons le cas de la bibliothèque interuniversitaire de Toulouse, qui, lors de la création d'une salle de prêt en libre accès en 1989, a choisi la classification de la Bibliothèque du Congrès.

Quelques mois plus tard, la commission présidée par le Professeur André Miquel mentionnait dans son rapport au Ministère de l'Education nationale la nécessité de mettre les collections en libre accès, affirmant notamment: " Mieux vaut faire circuler le lecteur que les livres"(1). Le Professeur Miquel résumait ainsi la situation:" La bibliothèque est dans notre imagerie traditionnelle un lieu fermé. Il faut absolument l'ouvrir par le libre accès aux rayons; cela va naturellement de pair avec une nouvelle discipline collective pour que les collections ne soient pas dérangées".

Ainsi, à la fin des années 1980, il semblait définitivement acquis que, pour reprendre l'expression de Jean-Raoul Sansen, "le magasin de livres, ce mode de conservation inévitable, doit jouer un rôle réduit."(2)

(1) Cité dans *Des B.U. pour l'an 2000*, Le Monde de l'Education, novembre 1990.

(2) BBF, 1988, n°6.

CHAPITRE I

LES BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES FRANCAISES ET LE LIBRE ACCES

Un grand nombre de bibliothèques universitaires construites dans les années 1960 et 1970 ont mis en libre accès une certaine proportion de leurs fonds, variable selon les établissements. Ces tentatives de mise en pratique des instructions de 1962 se sont cependant heurtées à un problème préoccupant: la disparition massive des documents. Si l'on en croit Jean Bleton, une quinzaine de bibliothèques, entre 1967 et 1982, se sont vues dans l'obligation de renoncer au libre accès pour ce motif, et reléguèrent les documents en magasins (1). La bibliothèque interuniversitaire de Toulouse s'est trouvée dans ce cas, alors que le principe du libre accès avait été adopté au moment de la création des sections.

Contrastant avec ces expériences avortées, on peut cependant citer quelques exemples réussis d'installation du libre accès; le modèle du genre semble être celui de la bibliothèque de Paris-X Nanterre, qui, dès 1971, année de sa création, décidait de mettre en libre accès 70% de ses collections, soit trois cent mille documents.

On ne peut pas évoquer le problème du libre accès sans mentionner la totale réussite de la Bibliothèque publique d'information, même si celle-ci n'est pas une bibliothèque universitaire. Dès sa création en 1977, l'ensemble du fonds fut mis en accès direct, ceci étant d'ailleurs en rapport avec la mission de la BPI, qui est d'offrir la documentation la plus à jour possible sur des sujets d'actualité.

Le libre accès, inégalement mis en pratique au départ, semble à nouveau faire l'objet, depuis le milieu des années 1980, de l'attention des professionnels. En 1983, le libre accès est introduit à la bibliothèque de Paris XI Orsay. De même, dans le cadre de contrats de modernisation passés avec les universités et soutenus par l'Etat, certaines bibliothèques universitaires ont été le cadre de réalisations intéressantes. Ainsi, la bibliothèque interuniversitaire de Toulouse a été choisie en 1989 pour être le site d'une importante opération de modernisation, dont le développement du libre accès constituait un aspect important. Grâce à l'octroi de 1,5 million de francs provenant de l'Etat, et à 500000 francs accordés par l'Université des Sciences sociales, la section du Droit et des Sciences sociales a été rénovée: 10000 volumes et 400 titres de périodiques ont été mis en libre accès. Citons également la Bibliothèque de médecine Xavier Bichat (Paris-VII) qui, entre juin et octobre 1989, a mis

(1) BBF, 1982, n°5.

en libre accès 15000 volumes dans les salles de lecture. La directrice de l'établissement se déclarait d'ailleurs satisfaite de l'opération:" Les premières évaluations de cette modernisation semblent déjà extrêmement positives. La recomposition de l'espace, l'accès direct à la documentation sur tous supports ont créé de nouveaux comportements chez les étudiants"(1). Plus récemment encore, la bibliothèque universitaire de Dijon (section Droit- Lettres) a introduit l'accès direct pour 14000 ouvrages d'usage courant. (2)

I. LE QUESTIONNAIRE ENVOYE AUX BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES

Au début du mois de mai 1992, j'ai adressé aux bibliothèques universitaires une grille d'enquête contenant 17 questions, afin d'évaluer l'état du libre accès, la manière dont il est géré, les problèmes qu'il entraîne (vols, déclassés...), et, partant, les remèdes apportés par les établissements à ces inconvénients. Un parti pris d'ouverture maximale des questions a été adopté, afin de laisser toute liberté aux interlocuteurs. On se reportera à l'annexe n° II pour prendre connaissance du détail des questions.

104 questionnaires ont été envoyés à toutes les sections des bibliothèques universitaires et des services communs de la documentation, 72 d'entre elles ont répondu.

II. LES ENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR LES REPONSES AU QUESTIONNAIRE

On se reportera à l'annexe III pour avoir le détail de l'état du libre accès dans les bibliothèques universitaires.

1. La mise en place progressive du libre accès dans les bibliothèques universitaires

La création des bibliothèques de sections date de la seconde moitié des années soixante; la majorité des établissements appliquèrent les instructions de 1962 aux termes desquelles le libre accès était préconisé.

(1) Livres-hebdo, n° 21, mai 1990.

(2) Livres-hebdo, n° 10, mars 1990.

Aujourd'hui, seules la section Médecine-Pharmacie de la bibliothèque universitaire de Besançon, ainsi que la section Droit de la bibliothèque de Limoges, sont encore organisées selon le principe de la conservation exclusive des fonds en magasins, et encore cette situation n'est-elle que provisoire en ce qui concerne Limoges, un déménagement dans des locaux plus spacieux étant prévu dans quelques années. Les réponses obtenues au questionnaire sur le libre accès font apparaître l'existence de trois cas de figure. On distingue, d'une part, les bibliothèques comportant du libre accès depuis la création de la section, d'autre part les bibliothèques qui n'ont organisé l'accès libre qu'à une date récente, et enfin les établissements pour lesquels des projets concernant le libre accès sont à l'étude et devraient aboutir dans un avenir proche.

- La première catégorie est la plus représentée: les bibliothèques construites dans les années soixante ont souvent appliqué les instructions de 1962 et ont donc organisé des espaces en libre accès pour une proportion, variable selon les cas, de leurs collections. La plupart du temps, seuls les ouvrages anciens ou précieux, les thèses, et les collections de périodiques sont encore conservés en magasins, et le libre accès est constamment alimenté: ainsi, la section de Droit et sciences économiques du service commun de la documentation de Brest envisage-t-elle de transférer en libre accès l'année en cours des périodiques, tandis que la section Médecine-pharmacie du service commun de la documentation de Clermont-Ferrand devrait étendre le libre accès aux usuels des premiers cycles.

-Entre 1985 et 1990, le libre accès semble être redevenu une priorité, au demeurant réaffirmée par les instructions ministérielles de 1988. Un certain nombre de bibliothèques avaient tenté dès l'origine d'installer le libre accès mais, s'étant trouvées confrontées au problème de la disparition des documents, l'avaient finalement limité aux usuels: la section Sciences du service commun de la documentation d'Aix-Marseille I a supprimé ses espaces en libre accès en 1974 pour ne les rouvrir qu'en 1985; on pourrait multiplier les exemples de ce type. Le retour au libre accès coïncide alors avec l'installation d'un système antivol.

Lorsque l'organisation du libre accès est récente, elle ne concerne souvent qu'une partie limitée du fonds, l'accent ayant été mis sur les documents les plus consultés par les usagers (manuels, ouvrages de référence, acquisitions courantes...), mais une extension est généralement envisagée.

-Plusieurs projets concernant les bibliothèques universitaires sont actuellement à l'étude dans le cadre du plan "Université 2000". On en trouvera le détail en annexe III. Limoges, Montpellier, Besançon, Lille, Brest sont concernées. La construction de nouveaux campus (Avignon, Montpellier) ou l'aménagement de nouvelles salles dans les locaux exis-

tants(Lille-Médecine, Rouen-Droit) accroîtra considérablement les capacités d'accueil des bibliothèques et permettra donc l'installation du libre accès là où il n'existait pas, souvent faute de place. Celui-ci sera total ou quasi total (c'est le cas d'Avignon, de Montpellier-Médecine, de Brest-Lettres) ou partiel: il concernera 60 à 70% des collections à la section droit de Montpellier, et 3500 volumes à la bibliothèque de Médecine et Pharmacie de Lille.

2. L'organisation du libre accès

Dans la majorité des cas, les bibliothèques sont organisées, conformément aux instructions de 1962, en deux niveaux, l'un correspondant aux premiers cycles, l'autre au troisième cycle et à la recherche.

A l'intérieur de la salle, ou des salles, les documents en libre accès sont regroupés par grandes disciplines ou groupes de disciplines, les ouvrages exclus du prêt étant mélangés avec ceux que l'on peut emprunter. Un espace "Périodiques" est généralement aménagé et constitue parfois une salle à part entière.

On retrouve rarement le système en vigueur à la section des lettres de la bibliothèque interuniversitaire de Montpellier, reposant sur l'existence, à côté de salles thématiques contenant usuels et ouvrages de référence, d'un fonds spécifiquement consacré au prêt. Une organisation de ce type est présente à Saint-Etienne (Médecine, Lettres-Droit), à la section Sciences sociales de la bibliothèque interuniversitaire de Toulouse, où une salle de prêt de 20000 volumes a été ouverte en octobre 1989, à la section Médecine-Pharmacie de la bibliothèque interuniversitaire de Lille qui ouvrira fin 1992 une salle de prêt de 3500 volumes récents.

Mais les bibliothèques universitaires ont en général préféré mettre à disposition des étudiants, de manière indifférenciée, les ouvrages exclus du prêt (usuels, ouvrages de référence), et les documents empruntables à domicile, les premiers étant simplement distingués par une pastille de couleur, ou par la mention "exclu du prêt".

A quelques variations près, la politique concernant le prêt à domicile est sensiblement la même d'un établissement à l'autre: les usuels sont généralement exclus du prêt, ou prêtés pour une courte durée, pendant les week-end; la nuit ou les vacances.

Les ouvrages particulièrement onéreux sont destinés à la consultation sur place; il en est de même, en droit, pour les grandes collections de référence (Sirey, Dalloz).

Lorsque les ouvrages sont achetés en plusieurs exemplaires, l'un d'entre eux est exclu du prêt afin que les étudiants soient sûrs de trouver sur place les manuels de base.

Certains cas particuliers méritent d'être signalés; à la section Lettres-Droit de la bibliothèque interuniversitaire de Lille, les documents du niveau recherche sont tous exclus du prêt; à la section Sciences de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg, les ouvrages en libre accès sont exclus du prêt (sauf pendant les vacances et les week-end): seuls les documents conservés en magasins peuvent sortir de la bibliothèque; le fonds en libre accès est donc ici en permanence disponible pour la consultation.

En ce qui concerne les périodiques, la politique des établissements est variable, mais une certaine proportion d'entre eux est généralement exclue du prêt; il s'agit souvent du dernier numéro paru ou de l'année en cours.

3. L'avis des professionnels sur les avantages du libre accès, et les contraintes qu'il impose

a) Les avantages du libre accès

Les réponses obtenues à la question n° 17 de l'enquête réalisée auprès des bibliothèques universitaires convergent dans un même sens: les étudiants apprécient "beaucoup", voire "énormément", le libre accès; ils souhaitent son extension là où il n'est pas total, et, de manière générale, ne conçoivent pas de bibliothèque universitaire sans ce service.

A la section des lettres du service commun de la documentation de Grenoble, le libre accès, étendu en 1985 aux acquisitions réalisées depuis 1963, a été "adopté avec enthousiasme par les étudiants et les professeurs". Pour le responsable de la section Pharmacie de Nancy, le libre accès est "une des clés de la confiance retrouvée des usagers envers les bibliothèques universitaires", et a pour conséquence de fidéliser la clientèle des premiers cycles qui, devenue assidue, sera à même d'acquiescer plus facilement de bonnes habitudes documentaires en troisième cycle.

Les réponses faites au questionnaire font également ressortir une autre conséquence positive du libre accès : l'accroissement du nombre des emprunts: à la section Lettres du service interétablissement de coopération documentaire de Grenoble, par exemple, ceux-ci ont doublé en trois ans.

Les profits les plus apparents que les étudiants retirent du libre accès sont de plusieurs natures: gain de temps dû à la suppression des intermédiaires, possibilité de découvrir des titres jusqu'alors inconnus, contact stimulant avec le livre, incitation à emprunter davantage, possibilité de vérifier rapidement si une référence correspond bien à l'ouvrage recherché...

Certains conservateurs signalent aussi que les magasiniers, libérés des tâches de communications d'ouvrages, se trouvent plus disponibles pour l'accueil et le renseignement du public. D'autre part, il semble que les ouvrages en libre accès doivent faire l'objet de fréquents désherbages, d'une part pour adapter l'offre aux besoins des étudiants, mais aussi pour gagner de la place, ce qui induit un meilleur suivi des collections. Les étudiants retirent un bénéfice certain de ces deux conséquences indirectes du libre accès.

b) Les contraintes liées au libre accès.

Le libre accès a ses revers, qui impliquent la mise en place de mesures spécifiques qui sont la condition sine qua non d'une gestion optimale des fonds accessibles directement.

-Le choix d'une classification adaptée

Les bibliothèques des lettres et des sciences ont généralement adopté la classification décimale universelle préconisée par les instructions ministérielles de 1962; les bibliothèques de médecine et pharmacie sont en revanche indexées selon la classification de la National Library of Medicine. Rares sont les bibliothèques à avoir adopté la classification de la Library of Congress; on peut citer comme exceptions la section des sciences sociales de la bibliothèque interuniversitaire de Toulouse, et les sections Lettres et Sciences du service commun de la documentation de Nice.

Les instructions de 1988 préconisaient l'adoption de la classification Dewey; le passage d'une classification à une autre étant un gros investissement en temps et en personnel, rares sont les bibliothèques à avoir renoncé à la CDU au profit de la Dewey. C'est le cas de la section des sciences de la bibliothèque interuniversitaire de Lille, depuis avril 1988; la section Sciences de la bibliothèque interuniversitaire de Nancy a partiellement commencé sa réindexation en Dewey en 1990; à Lille, la section Droit-Lettres a entièrement réindexé les ouvrages de premier niveau (le second niveau le sera prochainement). Les bibliothèques sur le point de déménager se penchent sérieusement sur le problème de la classification: la section Lettres du service commun de la documentation de Brest adoptera la Dewey sur le futur site, en 1993; il en va de même pour la section Droit du service commun de la documentation de Besançon. En ce qui concerne le nouveau campus de droit de Montpellier, plusieurs classifications sont à l'étude mais il semble que la Dewey et la CDU soient d'ores et déjà écartées: on leur préférera vraisemblablement le système en vigueur à la Bibliothèque universitaire de Barcelone.

Les professionnels contactés au moment de l'enquête tombent d'accord pour estimer que la classification idéale n'existe pas. Celle-ci doit être simplifiée au maximum afin d'être comprise des étudiants (les systèmes en vigueur actuellement sont d'ailleurs fortement réaménagés par rapport aux classifications officielles), tout en étant assez pointue pour permettre au lecteur de retrouver un titre sans ambiguïté possible, ce qui n'est pas le cas si plusieurs titres portent la même cote. Les réponses obtenues au questionnaire laissent au demeurant apparaître le manque de familiarité des lecteurs avec les classifications, ce qui fait dire aux conservateurs et bibliothécaires que le libre accès ne peut être pleinement efficace sans un effort pédagogique préalable en direction des étudiants.

- Nécessité d'une bonne signalisation

Les bibliothèques universitaires guident en général les usagers grâce à des panneaux d'orientation, à des résumés de la classification en vigueur, et à des étiquettes fixées aux rayonnages et comportant les indices suivis de leur traduction en clair . Un certain nombre de bibliothèques sont amenées à revoir périodiquement cette signalisation, jugée inadaptée ou insuffisante. Les bibliothèques ayant adopté le libre accès à une date récente se sont efforcées de mettre en place une signalétique moderne et susceptible d'évoluer; en revanche, là où le libre accès est ancien, les professionnels se trouvent confrontés à la nécessité de réaménager profondément une signalisation qui apparaît aujourd'hui périmée, ou simplement démodée (grandes lettres dorées fixées à l'entrée des salles sur des panneaux de bois, par exemple). Le coût financier d'une opération de ce type a cependant un caractère dissuasif.

- Nécessité d'un système antivol efficace

La mise en place du libre accès n'est sérieusement réalisable que si on la fait coïncider avec l'installation d'un système antivol; seuls trois établissements, sur les 104 interrogés, n'ont pas encore procédé à cet investissement, qui serait, selon leurs estimations, d'un coût supérieur à celui engendré par les disparitions de documents.

Les bibliothèques ont adopté le système 3M (bandes magnétiques collées dans les livres qui émettent un signal sonore au niveau d'un portique), ou le système SERMME (fréquences radio).

Les bibliothèques qui ont installé le libre accès dès l'origine constatent une nette régression du nombre des disparitions depuis la mise en place du système antivol, témoin cette phrase

du responsable de la section Médecine de Clermont-Ferrand: "Le système antivol a permis de ranimer un libre accès qui était devenu un tonneau des Danaïdes " .

Les bibliothèques ayant installé depuis peu le libre accès constatent une augmentation du nombre des disparitions par rapport à la période antérieure où les documents étaient conservés en magasins, et ce, malgré l'installation du système antivol.

Il semble, au demeurant, que si l'effet dissuasif de celui-ci est indéniable, les étudiants apprennent progressivement à le déjouer, soit en arrachant les bandes magnétiques insérés dans les ouvrages, soit en mettant ceux-ci dans un sac très épais, soit en passant par des issues non surveillées. Par ailleurs, de nombreux livres sont mutilés, des pages ou des chapitres entiers étant arrachés au cutter. Les systèmes antivol ne sont donc pas fiables à 100%, et il semble que les disparitions et déprédations soient à mettre au nombre des inconvénients inévitables du libre accès.

- Le reclassement des collections

Le libre accès a pour conséquence négative la plus visible, et aussi la plus contraignante, le déclassement perpétuel des collections.

Le rangement effectué quotidiennement concerne aussi bien les documents qui reviennent à tout moment du prêt que ceux que les étudiants déplacent au cours de leurs recherches, le plus souvent involontairement, mais parfois aussi dans une intention malveillante, afin d'être sûrs que nul autre qu'eux ne les retrouvera. La grande majorité des étudiants déplore cependant la fréquence des déclassements.

L'investissement, en temps et en personnel, consacré au reclassement est considérable, même s'il varie en fonction de la taille des établissements. Si l'on fait la moyenne des réponses obtenues au questionnaire, on arrive à un chiffre de 25 heures hebdomadaires, mobilisant selon les cas de une à cinq personnes, magasiniers, moniteurs-étudiants, CES, et parfois aussi bibliothécaires-adjoints. Le temps de travail est organisé de deux manières: soit le rangement est effectué tout au long de la journée, au fur et à mesure que les livres prêtés sont rendus, soit des plages horaires bien délimitées, le matin en général, sont consacrées au reclassement.

Dans certaines bibliothèques, on demande aux étudiants de ne pas ranger les documents eux-mêmes mais de les laisser sur les tables de consultation, ce qui semble limiter quelque peu l'ampleur des déclassements.

Il est intéressant de noter que le personnel attribue pour partie le déclassement des collections au manque de familiarité des étudiants avec la classification utilisée, ce qui les em-

pêcherait de remettre en place correctement les documents. Un conservateur signale d'ailleurs la plus grande ampleur du phénomène en début d'année universitaire, les étudiants s'accoutumant progressivement aux usages de la classification. Ce facteur est évidemment à prendre en compte, mais la simple négligence joue aussi probablement pour beaucoup.

Les conservateurs travaillant dans des établissements où le libre accès a été installé à une date récente estiment qu'ils consacrent au reclassement le temps que les magasiniers employaient auparavant à la recherche des documents en magasins. Cela donne une bonne idée de l'importance du problème.

c) Les conséquences du libre accès sur les pratiques documentaires du public

- Le libre accès provoque, comme on l'a dit plus haut, un accroissement du nombre des transactions de prêt; l'étudiant ne se limite plus aux seules références fournies par les professeurs et découvre des titres nouveaux sur le sujet qui l'intéresse. Les bibliothèques où le libre accès est récent constatent toutes ce phénomène, qui s'accompagne parfois aussi d'une hausse de la fréquentation, imputable à l'aspect attractif du contact avec les ouvrages.

La rotation des documents est beaucoup plus rapide en libre accès qu'en magasins; un chiffre intéressant a été fourni par le responsable de la section Sciences sociales de la bibliothèque interuniversitaire de Toulouse, où une salle offrant 18000 volumes a été ouverte en 1989: le fonds de 300000 ouvrages encore en magasins fait l'objet de 319250 transactions annuelles de prêts, tandis que les 18000 ouvrages en libre accès sont beaucoup plus sollicités: 84210 prêts annuels.

- Le libre accès entraîne inévitablement une baisse considérable des demandes de communications en magasins. Certains étudiants se contentent des titres offerts en accès direct, même si ceux-ci sont nettement minoritaires par rapport aux ressources disponibles en magasins.

- Le libre accès induit de la part des étudiants une moindre utilisation des fichiers. Une certaine proportion d'entre eux, qu'il serait intéressant d'évaluer précisément, ne s'en sert même jamais. Une tendance générale ressort des réponses faites au questionnaire: la majorité des étudiants cherchent en premier lieu leurs documents parmi les titres disponibles en libre accès, et ne consultent les fichiers que s'ils ont échoué dans cette première démarche, ou s'ils désirent une référence très précise. L'enquête réalisée à Paris X-Nanterre par Daniel Renoult et Geneviève Safavi fait apparaître que 53% des étudiants cherchent d'abord en

rayons, contre 40% qui préfèrent les fichiers et catalogues. *A Montpellier-Lettres, où le libre accès est encore nettement minoritaire, 45% des étudiants se dirigent prioritairement vers les rayons en accès direct de la salle de prêt.* La section Sciences du service commun de la documentation de Nice, quant à elle, évalue à 10% le nombre de ses étudiants qui ont recours aux fichiers. Il semble cependant que leur utilisation devienne plus fréquente au fur et à mesure que le niveau d'études s'élève.

Pour éviter que la faible utilisation des fichiers ne soit cause d'une sous-exploitation des ressources des bibliothèques, un effort pédagogique en direction des étudiants pourrait être de quelque profit. Le responsable de la section Lettres de la bibliothèque universitaire de Clermont-Ferrand signale que la présence des bibliothécaires aux réunions de rentrée entre étudiants et professeurs a eu un effet bénéfique sur l'utilisation des outils de recherche, l'accent ayant été mis là-dessus lors de ces entrevues.

La question n° 17 du questionnaire adressé aux bibliothèques a pour but de permettre d'établir un bilan sur la présence du libre accès. Les réponses obtenues convergent dans un même sens: là où le libre accès n'existe pas, il faut le mettre en place, là où il n'existe qu'en partie, il faut l'étendre. Les professionnels ne sous-estiment pas la gestion très lourde qu'il entraîne, le problème du déclasserment étant le plus fréquemment évoqué, devant les disparitions de documents et les dégradations; la nécessité d'une classification mûrement réfléchie, et d'une signalisation exacte et précise, s'imposent également comme les conditions sine qua non d'un libre accès pleinement efficace.

CHAPITRE II

LE CAS DE LA SECTION DES LETTRES DE LA BIBLIOTHEQUE INTERUNIVERSITAIRE DE MONTPELLIER

Installée en 1963 sur le campus de l'Université Paul Valéry (Montpellier III), la bibliothèque des lettres comptait en 1991 11000 inscrits.

S'étendant sur une surface de 9500m², la bibliothèque ne comprend en fait que 4500m² de surface utile, une fois retranchés un certain nombre de salles réquisitionnées par l'Université après l'incendie de deux amphithéâtres en 1986, et d'autre part les locaux non utilisables tels que halls, couloirs...

La surface accessible aux usagers représente 2300m².

I. PRESENTATION GENERALE

1. Organisation des locaux

La bibliothèque s'étend sur deux niveaux; au rez-de-chaussée se trouvent, de part et d'autre des fichiers, lecteurs de CD-ROM, et poste de consultation du catalogue informatisé, les salles de lecture sur place (salle de Bibliographie, salle des Encyclopédies, salle d'Histoire et de Géographie), ainsi que la salle de prêt en accès direct ouverte en 1989, dont on reparlera plus loin. A proximité de celle-ci se trouve une banque de prêt. Au fond du rez-de-chaussée est installée la banque de prêt-magasins. On se reportera à l'annexe n° IV pour se faire une idée plus précise des lieux.

Au deuxième niveau, on trouve deux autres salles de consultation sur place: la salle des Langues et Littératures étrangères, et la salle de Philosophie, Religion, Sciences sociales et Beaux-arts.

La répartition des salles sur deux niveaux correspond donc uniquement à des critères topographiques et ne repose aucunement sur une distinction entre niveaux d'études.

2. Le prêt

Le prêt est informatisé depuis 1983, sur le système SIBIL, qui permet une gestion in

tégrée des différentes fonctions de la bibliothèque (commandes, acquisitions, catalogage). Les livres et les cartes de lecteurs sont équipés de codes barres lus par un crayon optique.

Comme on l'a vu, le prêt peut se faire soit dans la salle de prêt, soit en magasins. Il existe donc deux banques de prêt disposant chacune de ses terminaux.

Les horaires du prêt varient selon qu'il s'effectue à la salle d'accès libre ou en magasins. Dans ce dernier cas, il commence à 10 heures, s'arrête à midi pour reprendre de 13 heures à 17 heures. Dans le cas de la salle de prêt, le prêt commence à 9 heures et se poursuit sans interruption jusqu'à 18h30, la bibliothèque fermant à 19 heures.

La durée du prêt est de quinze jours pour trois livres. Les étudiants en troisième cycle et doctorat peuvent garder 6 livres pour 21 jours, mais uniquement si l'emprunt s'est fait en magasins. Un retard de trois jours est admis, mais au-delà, l'étudiant se voit infliger une suspension de prêt et une amende.

En 1991, le nombre des transactions de prêt s'est élevé à 156995. On constate une correspondance nette entre les rythmes de la vie étudiante et le taux des transactions; celui-ci atteint son maximum entre novembre et avril (entre 16000 et 19000 transactions par mois), connaît une légère baisse en mai (15000) et chute en juin, juillet et septembre (6000-7000), la bibliothèque étant fermée en août. Le taux des prêts commence à remonter en octobre (15000) au moment de la rentrée universitaire.

La répartition des transactions par lecteurs s'établit comme suit: en 1991, 76% des emprunts ont été effectués par des étudiants de premier et deuxième cycles, 11,5% par des troisième cycle, 4% par des professeurs et lecteurs universitaires, 6% par des lecteurs inscrits dans les autres universités de Montpellier (en Droit surtout), et 1% par des chercheurs extérieurs.

La lecture des statistiques de 1991 nous renseigne en outre sur la répartition des transactions selon les disciplines enseignées à l'Université; les données sont calculées selon les lettres de secteurs utilisées en magasins, désignant chacune une discipline.

Les prêts concernent à 27,5% les documents affectés de la lettre R, désignant les Généralités, catégorie regroupant les ouvrages pouvant relever de plusieurs disciplines. Viennent ensuite l'Histoire (15,5% des transactions), la Sociologie(11%), la Linguistique et la Littérature comparée (10,5%), la Philosophie (9,5%); le Français est représenté à 7%; on trouve ensuite les Langues, la Littérature comparée, la Géographie.

Il est particulièrement intéressant d'observer les données fournies par la comparaison

des transactions de prêt, selon qu'elles sont enregistrées par les terminaux de la banque de prêt-magasins, ou par ceux de la salle de prêt direct ouverte en 1989; en 1990, les prêts enregistrés par les terminaux des magasins concernaient 65% du nombre total des transactions, contre 35% pour les terminaux de la salle de prêt; en 1991, l'écart a diminué de manière sensible: 54% pour la banque de prêt-magasins, 46% pour la salle de prêt: compte tenu que cette dernière ne contient qu'une faible partie des ressources de la bibliothèque (20000 ouvrages, contre 350000 en magasin), cette proportion témoigne que la salle de prêt est extrêmement sollicitée par rapport aux magasins.

3. Les outils de recherche documentaire

De l'avis général des usagers et du personnel de la bibliothèque, un des obstacles majeurs à l'utilisation optimale des ressources de l'établissement est la disparité de ses fichiers, ceux-ci reproduisant les mutations et réaménagements dont la bibliothèque a été l'objet au cours du temps.

On dispose en premier lieu d'un fichier des ouvrages acquis avant 1952, cette coupure correspondant à l'adoption de normes précises de catalogage; à partir de 1953, un nouveau fichier est donc lancé. Lors du déménagement sur le nouveau campus, en 1963, le fichier des ouvrages antérieurs à 1952 a été reproduit photographiquement et installé dans les locaux neufs. Ce fichier comprend, outre les documents propres à la section Lettres, des titres achetés par la section Droit, les deux bibliothèques n'étant pas séparées avant le déménagement; un tampon "section des lettres" différencie les deux disciplines. Une difficulté supplémentaire réside dans le fait que les documents ont été recotés conformément aux instructions de 1962: un fichier numérique, dressant la concordance entre anciennes et nouvelles cotes est donc mis à la disposition des étudiants à proximité du "vieux fichier".

Un fichier Auteurs et un fichier Matières concernant les ouvrages acquis entre 1953 et 1984 prend le relais du vieux fichier. Après 1984, on doit passer par les microfiches et le catalogue informatisé commun à tous les établissements appartenant au réseau SIBIL.

Le fichier des périodiques, informatisé grâce au système Data Trek, sera accessible au public prochainement.

Le personnel est très conscient des difficultés qu'entraîne pour les étudiants la complexité des fichiers. Si aucune grande entreprise de catalogage rétrospectif n'est lancée pour

le moment, on s'efforce, lorsque l'occasion se présente, d'entrer sur SIBIL des notices répertoriées sur fichiers manuels; ainsi, si une acquisition s'inscrit dans le cadre d'une collection, certains ouvrages de la même collection sont recatalogués sur SIBIL.

Le public de la bibliothèque dispose également, depuis deux ans, de trois CD-ROM : la Bibliographie nationale française, Zyzomys (l'encyclopédie Hachette), et le grand Robert informatisé. L'acquisition du CD-ROM Francis, et peut-être celle de CD-thèses, est prévue pour la rentrée 1992.

II. LE LIBRE ACCES A LA SECTION DES LETTRES: UNE PRIORITE POUR L'AVENIR

Comme on l'a vu, la bibliothèque des lettres s'est constituée en tant que section en 1963, au moment de son installation sur le campus de Paul Valéry.

Dans l'esprit des instructions ministérielles de 1962, le personnel décida de mettre en libre accès le plus grand nombre possible de documents; l'expérience fut de courte durée faute de système antivol fiable, la surveillance étant uniquement exercée par le personnel; devant le nombre considérable des disparitions, les ouvrages réintégrèrent les magasins, ceux-ci restant cependant accessibles aux professeurs. Jusqu'à l'installation d'un système antivol digne de ce nom, qui n'eut lieu qu'en 1989 conjointement avec l'ouverture de la salle de prêt, les salles de lecture restèrent donc vides de tous documents susceptibles d'attirer les convoitises des étudiants...

1. Les salles de lecture

Les salles de lecture, appelées aussi salles de consultation sur place, sont au nombre de cinq. Au rez-de-chaussée se trouvent la salle de Bibliographie (30 places environ), la salle des Encyclopédies (100 places), la salle d'Histoire et de Géographie (200 places). Le deuxième niveau est partagé entre la salle des Langues et Littératures étrangères (400 places) et la salle des Arts, de la Philosophie et des Religions (250 places).

La salle de Bibliographie et celle des Encyclopédies contiennent 3000 volumes, les trois autres 8800 titres, usuels et ouvrages de référence.

2. La salle de prêt

La création d'une salle de prêt direct, offrant en libre accès un nombre considérable d'ouvrages de base, fut la première véritable brèche dans l'organisation traditionnelle en vigueur auparavant à la section des lettres, fondée sur la conservation exclusive en magasins.

Cette salle a pu voir le jour grâce à un contrat établi entre la bibliothèque interuniversitaire et la Direction des bibliothèques, des musées, et de l'information scientifique et technique. En juin 1988, une subvention de 200000 francs a été versée à la bibliothèque par la DBMIST, l'Université Paul Valéry ayant participé à hauteur de 60000 francs. Dès l'année précédente, dans la perspective de l'ouverture prochaine qui devait avoir lieu fin 1989, on avait procédé à des acquisitions d'ouvrages spécialement destinés à la salle de prêt, et stockés en magasins en attendant leur transfert à la salle de prêt.

La surface destinée à la salle de prêt fut prise sur une partie de la salle d'Histoire du rez-de-chaussée, près de l'accès principal de la bibliothèque afin d'assurer la surveillance.

Sur les crédits octroyés par l'Université, la bibliothèque fit l'acquisition de rayonnages (épis double-face Borgeaud); la première livraison, qui comprenait, outre 4 épis double-face, la banque de prêt, eut lieu en mars 1989.

C'est à la rentrée des vacances de Pâques, en avril 1989, que la salle de prêt ouvrit, riche de 5000 volumes. Il apparut rapidement impossible d'en limiter l'accès aux seuls premiers cycles, les étudiants de troisième cycle, les chercheurs, et les professeurs comprenant mal, et à juste titre, de se voir privés d'une partie des ressources de la bibliothèque. L'interdiction fut donc levée; dès lors on ne limita plus les acquisitions destinées à la salle de prêt aux manuels et ouvrages de base des premiers cycles mais on fit voisiner ceux-ci avec des titres spécialisés à l'attention des lecteurs plus avancés dans leurs études.

La salle de prêt contient aujourd'hui 20000 volumes, sans compter les titres de la collection "Que sais-je?" et ceux de la collection "Profil d'une oeuvre", regroupés sur des rayonnages à part. Elle est alimentée en majeure partie grâce aux acquisitions courantes, présentes en trois ou quatre exemplaires; en 1991, 70% des acquisitions ont été mises en libre accès, dont 90% dans la salle de prêt et 10% dans les salles de lecture.

La salle de prêt connut d'emblée un très vif succès, que le questionnaire posé aux étudiants, dont on trouvera plus loin les résultats, a permis de confirmer et d'évaluer plus précisément. Le libre accès représente un progrès indéniable pour les étudiants: gain de temps, possibilité d'élargir les recherches... La section des lettres va d'ailleurs le développer sur une

vaste échelle dans les années qui viennent. Si, à l'heure actuelle, la majorité des ouvrages (350000) se trouve encore en magasins, on prévoit le transfert en salle de prêt, ou dans les salles de lecture, de certains ouvrages de référence très demandés, dont les titres de la collection "Budé" notamment, ainsi que des encyclopédies encore en magasins. La capacité de la salle de prêt étant limitée, des rayonnages supplémentaires pourraient être installés dans les salles de consultation sur place.

Un autre des grands projets actuellement à l'étude à la bibliothèque est l'installation, en 1992 ou 1993, d'une salle de périodiques en libre accès (360 titres environ), avec possibilité d'emprunt (à l'exception de l'année en cours).

Si le libre accès est une préoccupation relativement récente à la bibliothèque des lettres de Montpellier, il est de plus en plus ressenti comme une nécessité par le personnel, et est donc amené à devenir une priorité, les magasins étant à terme appelés à jouer un rôle de conservation limitée à une proportion bien ciblée de documents: titres peu consultés ou périmés, thèses, livres précieux (fonds ancien et ouvrages onéreux), collections anciennes de périodiques.

3. Les problèmes liés au libre accès

- Vols et dégradations

L'installation du système antivol (système 3M), qui a coïncidé avec l'ouverture de la salle de prêt, a permis de réduire considérablement la proportion des vols, qui est estimée, pour la salle de prêt, à 5% annuels; même s'il n'est pas fiable à 100%, le système a un effet très dissuasif.

La dégradation rapide des ouvrages est un autre inconvénient du libre accès; les ouvrages destinés à la salle de prêt font l'objet d'un équipement spécifique consistant en la mise en place de charnières et d'une couverture de type Filmolux. Mais les ouvrages de cette salle étant plus sollicités que ceux des magasins, car plus empruntés et plus manipulés par les étudiants au cours de leurs flâneries dans les rayons, ces mesures s'avèrent parfois insuffisantes: les reliures, notamment, s'abîment vite et leur réfection entraîne un surcoût qui n'est pas négligeable.

- Le déclassement des collections

Le déclassement est l'inconvénient majeur lié au libre accès, et celui qui mobilise le plus de personnel et de temps. D'une part, les ouvrages rendus par les étudiants doivent être remis en rayons le plus rapidement possible, mais il faut également tenir compte du désordre provoqué par les usagers sur les rayonnages de la salle de prêt et des salles de lecture, cela étant dû soit à la négligence des étudiants qui ne prennent pas la peine de replacer les volumes là où ils les ont trouvés, soit à la méconnaissance de la classification, qui a le même effet; certains usagers, en outre, déplacent volontairement les ouvrages afin que nul autre ne les retrouve...

Deux étudiants vacataires, ainsi qu'une personne recrutée sous contrat emploi solidarité, effectuent le rangement 7 heures par jour (5 heures en salle de prêt, 2 heures en salles de lecture), le matin essentiellement mais aussi en cours de journée. De plus, des affichettes appelant à une certaine discipline collective sont placées dans les salles, du type: "chaque livre déplacé est un livre perdu". L'effet de ces mesures préventives est faible, et le problème est encore accru par le fait que les étudiants peuvent transporter les livres d'une salle à l'autre... et oublient de les replacer, on a encore pu le vérifier lors du dernier récolement. Ceci dit, les étudiants sont les premiers à déplorer l'ampleur des déclassés.

- La signalisation

La mise en accès libre des collections suppose une signalisation adaptée permettant de guider au mieux l'utilisateur parmi les rayons.

La signalétique de la salle de prêt a été élaborée dans le courant de 1992, soit trois ans après son ouverture; claire et détaillée, elle semble satisfaire les étudiants. A l'entrée de la salle sont suspendus un plan de la salle de prêt composé de pastilles de couleurs correspondant chacune à une discipline, ainsi qu'un tableau de la classification. Sur chaque élément de rayonnage, une étiquette indique les trois premières décimales de la CDU, accompagnées de leur traduction en clair, des indications plus fines étant apposées sur les étagères.

En revanche, la signalisation des salles de lecture date des origines de la bibliothèque et laisse à désirer. Les seuls renseignements sont fournis par des chevalets posés sur les étagères, comportant les indices CDU et leur traduction. Mais cette signalétique doit être prochainement revue.

- La classification

La classification choisie à la salle de prêt est la Classification Décimale Universelle, mais, au fil des ans, elle a été profondément remaniée et simplifiée, le modèle suivi étant le système en vigueur à la Bibliothèque publique d'information ; on s'est donc limité aux trois premières décimales.

Pour donner un exemple de simplification, on citera la classe 36 (prévoyance et aide sociale), qui n'a pas été aussi développée que dans la classification officielle.

D'autre part, des indices non prévus dans la CDU ont été créés; le domaine de la philosophie notamment a été organisé en périodes chronologiques, chacune affectée d'un indice: 102=philosophie de l'Antiquité, 103=philosophie médiévale... 107=philosophie contemporaine.

De même, un indice 15 a été créé pour désigner la psychologie générale et comparée (indexée 159.9 dans la classification officielle) ensuite subdivisé d'après les différentes branches de cette discipline: 151=psychophysiologie, 152=psychologie générale, etc. A noter que les ouvrages des collections "Profil d'une oeuvre" et "Que sais-je" sont tous regroupés sur une étagère spécifique.

- L'avis du personnel

Tous les membres du personnel s'accordent à trouver le libre accès indispensable pour l'usager. Mais l'installation de la salle de prêt a de plus amélioré le fonctionnement du service de prêt. Les "anciens" de la bibliothèque se souviennent qu'avant la création de cette salle, l'unique banque de prêt souffrait d'un engorgement considérable, préjudiciable aux étudiants qui attendaient longtemps l'arrivée de leur livre, mais aussi aux magasiniers qui faisaient des allées et venues incessantes dans les magasins. Les bibliothécaires soulignent d'autre part le fait que le libre accès a permis de mettre en valeur des titres qui jusque là ne sortaient jamais des magasins.

Le personnel considère les inconvénients directs dus au libre accès, tels que le déclassement des collections et la détérioration rapide des ouvrages, comme les conséquences inévitables du contact direct entre le lecteur et le livre, conséquences jugées de peu d'importance à côté du progrès que constitue le libre accès.

On souligne cependant le caractère négatif de certaines habitudes documentaires du public.

- Celui-ci n'utilise pas la salle de prêt au maximum de ses possibilités, ceci étant dû en partie au manque de familiarité des lecteurs avec la classification; beaucoup d'entre eux semblent se contenter des titres offerts sur les rayons concernant directement leur discipline d'étude, et n'ont pas intuitivement l'idée de prendre connaissance des ouvrages présents dans les secteurs voisins. Un étudiant en histoire par exemple n'a pas toujours la curiosité de prospecter dans le rayon ethnologie, ce qui peut être regrettable si l'on considère qu'un ouvrage comme *L'homme devant la mort*, de Philippe Ariès, se trouve classé dans le secteur histoire, tandis que *La mort à Paris* de Pierre Chaunu figure dans le secteur ethnologie.

- Un conservateur signale une utilisation moindre des fichiers par les étudiants depuis l'installation de la salle de prêt. Certains d'entre eux abandonnent leur recherche s'ils n'ont pas trouvé leur référence en salle de prêt, sans avoir recours aux fichiers, ce qui les fait passer à côté d'une partie des ressources de la bibliothèque. On peut cependant supposer que cet inconvénient est plus que compensé par la possibilité accrue de découvertes engendrée par le libre accès.

NB L'avis des professeurs.

Si la salle de prêt sert beaucoup plus aux étudiants qu'aux professeurs, ceux-ci sont cependant nombreux à la fréquenter. Il ressort, de quelques entretiens que j'ai pu avoir avec certains d'entre eux, qu'ils apprécient le libre accès, qu'ils estiment être indispensable pour les étudiants comme pour eux-mêmes. Les professeurs empruntent, mais viennent aussi souvent à la salle de prêt pour feuilleter les ouvrages, prendre des notes, relever des citations... Le libre accès facilite considérablement ce type de recherche rapide.

III . LE QUESTIONNAIRE POSE AUX ETUDIANTS DE LA SECTION DES LETTRES

A. METHODOLOGIE

Le principe d'un questionnaire soumis aux étudiants a été adopté afin d'évaluer, d'une part leurs pratiques documentaires en liaison avec le libre accès, d'autre part leur indice de satisfaction, et par conséquent les améliorations souhaitées.

Plutôt que de distribuer la grille d'enquête et de laisser entière liberté aux étudiants pour la remplir, il m'a semblé plus sûr de poser moi-même les questions, à la bibliothèque; cette démarche d'accompagnement présentait en outre l'avantage de préciser certaines questions, et, le cas échéant, d'engager avec l'étudiant une discussion plus développée et person-

nelle que le jeu strict des questions-réponses.

1. L'échantillonnage

Cent étudiants ont été interrogés; c'est le chiffre à partir duquel il m'a semblé que les réponses revêtaient un caractère significatif; cela représente environ 1% des inscrits à la bibliothèque des lettres.

Je n'ai pas interrogé en proportions égales les filles et les garçons dans la mesure où le rapport filles-garçons inscrits à l'Université Paul Valéry est nettement déséquilibré: 70% de filles, contre 30% de garçons. Me fiant à ces données, j'ai donc respecté cette proportion, bien que, d'après quelques calculs personnels, le déséquilibre en faveur des filles m'ait paru plus accentué encore à la bibliothèque.

Le questionnaire étant axé autour d'un problème spécifique (le libre accès) , je n'ai bien sûr interrogé que des étudiants fréquentant la bibliothèque, le non public pouvant difficilement me donner ses impressions sur les avantages du libre accès...

Afin de diversifier au maximum l'échantillonnage, j'ai abordé les étudiants en divers lieux de la bibliothèque; ont été interrogés en proportions égales des personnes se trouvant dans chacune des salles de consultation sur place (Bibliographie, Encyclopédies, Histoire-Géographie, Littératures étrangères, Philosophie, Religions et Arts), dans la salle de prêt en libre accès, aux deux banques de prêt (magasins et salle de prêt), et enfin dans l'espace réservé aux fichiers, microfiches et au terminal d'interrogation du catalogue. Je tiens à faire état de la disponibilité et de l'esprit de coopération des étudiants, qui, à quelques exceptions près, ont tous accepté de se soumettre au questionnaire, et qui, parfois, m'ont spontanément livré des impressions et remarques annexes dont j'ai pu tirer profit lors de l'exploitation des réponses.

Chaque entretien avec les étudiants a duré en moyenne 15 minutes; quatre d'entre eux ont atteint la demi-heure, dans le cas d'étudiants particulièrement intéressés par les problèmes touchant la bibliothèque.

L'échantillon interrogé se répartit comme suit en cycles et disciplines d'études.

- 23 étudiants en première année de DEUG, dont 6 en Lettres modernes, 4 en Psychologie, 3 en histoire de l'art, 3 en Langues étrangères appliquées (Anglais-Russe, Anglais-Espagnol, Allemand-Russe), 1 en Anglais, 1 en Italien, 1 en Lettres classiques, 1 en Histoire-Géographie, 1 en Sociologie, 1 en Arts plastiques (option Images, Spectacles audiovisuels) et 1 en Administration économique et sociale.

- 20 étudiants en deuxième année de DEUG, dont 6 en Lettres modernes, 4 en Anglais, 6 en Lettres modernes, 3 en Histoire-géographie, 2 en Langues étrangères appliquées, 1 en Italien, 1 en Histoire de l'art, 1 en Sociologie, 1 en Administration économique et sociale, 1 en Sciences économiques.

- 21 étudiants en licence, dont 6 en Histoire, 3 en Psychologie, 2 en Italien, 2 en Lettres modernes, 2 en Sociologie, 1 en Ethnologie, 1 en Géographie, 1 en Lettres classiques, 1 en Langues étrangères appliquées (Anglais-Allemand), 2 en Audiovisuel.

- 22 étudiants en maîtrise, dont 6 en Lettres modernes, 3 en Administration économique et sociale, 4 en Psychologie, 3 en Langues étrangères appliquées (Anglais-Espagnol), 2 en Géographie, 1 en Histoire, 1 en Français-langue étrangère, 1 en Philosophie, 1 en Histoire de l'art.

- 3 étudiants en diplôme d'études approfondies dont 1 en Histoire, 1 en Anthropologie, 1 en Sciences du langage.

- 1 étudiant en DESS, Gestion stratégique des ressources humaines.

- 6 étudiants en préparation au CAPES, dont 4 en Histoire-Géographie, 1 en Lettres classiques, 1 en Economie-Gestion

- 4 étudiants en thèse de doctorat, dont 1 en Psychologie, 1 en Linguistique, 1 en Histoire et civilisation, 1 en Grec ancien.

2. Le contenu du questionnaire

J'ai axé autant que possible le questionnaire autour du libre accès; dans une première partie, intitulée "Pratiques documentaires des usagers", j'ai tenté de faire ressortir les habitudes des usagers vis-à-vis de la salle de prêt direct, afin de déterminer si la présence de celle-ci induit de la part des étudiants une utilisation spécifique des espaces et ressources de la bibliothèque (magasins, fichiers), et si elle provoque une approche particulière de la documentation.

Il m'a paru intéressant d'étudier dans une deuxième partie, l'utilisation que font les étudiants des fichiers et des autres moyens d'accès à l'information (microfiches, catalogue informatisé, CD-ROM), afin d'évaluer dans quelle mesure la présence d'un fonds en libre accès influence le comportement des usagers.

Les troisième et quatrième partie du questionnaire concernent respectivement le taux de satisfaction des étudiants vis-à-vis du prêt, et le taux de satisfaction concernant le libre accès.

3. Accompagnement du questionnaire

Après avoir effectué une dizaine de sondages préparatoires, j'ai été amenée à apporter quelques modifications à la grille des questions, telle que je l'avais conçue à l'origine; certaines propositions, en effet, s'avéraient superflues, tandis que des questions et éventualités auxquelles je n'avais pas pensé primitivement devaient être rajoutées.

En fonction des réponses obtenues, j'ai ajouté une rubrique pour les étudiants ne sachant pas répondre ou n'ayant pas d'idée sur la question; c'est le cas pour les questions 4, 18, 26, 27.

Pour les questions commençant par "T'arrive-t-il de", ou "Utilises-tu", une rubrique "rarement" a été supprimée. Lorsque l'étudiant a utilisé une seule fois un service, pour l'essayer, et n'y a plus eu recours, la réponse a été enregistrée sous la proposition "Jamais".

Pour les questions "Souhaiterais-tu", "Serais-tu partisan", "Trouves-tu gênant", l'étudiant est souvent tenté de répondre en fonction des missions qu'il estime être celles de la bibliothèque: dans ce cas, je l'incite à répondre selon ce qu'il souhaite à titre individuel.

- Questions 1 et 2. Le cas où l'étudiant vient moins d'une fois à la bibliothèque n'avait pas été envisagé à l'origine; il en est de même pour le cas où l'étudiant emprunte quelques livres dans l'année. La réponse " N'emprunte jamais" a elle aussi été rajoutée en fonction des réponses des étudiants.

- Question 3 . Une rubrique "Passer le temps" a été supprimée, aucun étudiant ne la retenant.

- Question 5. La proposition " tu renonces à l'emprunter" n'avait pas été prévue au départ.

Pour les questions concernant les outils de recherche de la bibliothèque (11-14), les propositions de réponses ont été élaborées selon le fichier considéré. Ainsi, pour le vieux fichier, les microfiches, le catalogue informatisé, il fallait envisager le cas où les étudiants ignorent leur utilité, cette possibilité ne concernant pas le fichier le plus utilisé et le plus en vue (celui des ouvrages entrés à la bibliothèque entre 1952 et 1984), que tous les étudiants connaissent. En outre, pour les microfiches (question 13) et le catalogue informatisé (question 14), une rubrique a été créée à l'intention des étudiants qui ne savent pas s'en servir. De plus, au moment où je posais les questions, je me suis assurée que l'étudiant localisait bien le fichier auquel je faisais allusion, afin d'éviter les malentendus.

- Question 18. je me suis assurée que les sanctions en cas d'infraction étaient connues des étudiants.

- Question 19. je me suis assurée que les délais du prêt et le nombre de livres empruntables étaient connus.

- La question 20 a été rajoutée, de nombreux étudiants ayant répondu , à la question 21, n'avoir jamais emprunté d'ouvrages en magasins.

- Question 22. Je me suis assurée que les horaires du prêt étaient connus.

- Question 26. Les rubriques concernant les raisons qui motivent les recherches infructueuses des étudiants en salle de prêt ont été rajoutées; les étudiants se renseignent en effet à la banque de prêt pour connaître la raison de l'absence d'un titre en rayons.

- Question 40. Aucun titre de périodique n'a été suggéré aux étudiants, à qui j'ai simplement demandé de me citer les périodiques qu'ils souhaiteraient voir à la bibliothèque; toutes les réponses ont été prises en compte.

- Question 41. ici aussi, j'ai laissé l'étudiant libre de ses réponses.

Les questions 4 à 9 ne concernent évidemment que les étudiants qui empruntent des livres, de même que les questions 18 à 29.

Les questions 31 à 36 n'ont été posées qu'aux étudiants qui fréquentent les salles de lecture.

B. LES RESULTATS DU QUESTIONNAIRE

1. Les pratiques documentaires des étudiants

- Parmi les élèves fréquentant la bibliothèque, beaucoup (46%) y viennent tous les jours, ou trois ou quatre fois par jour.; certes, le questionnaire a été posé en mai , période d'examen pendant laquelle l'affluence est maximale, mais il avait été recommandé aux étudiants d'essayer d'établir un chiffre moyen de leurs venues à la bibliothèque, prenant en compte les périodes de l'année où ils la fréquentent peu.

La majorité des étudiants (69%) empruntent régulièrement des livres; seuls 11% n'empruntent jamais, soit qu'ils se contentent des cours dispensés par leurs professeurs, soit qu'ils

préfèrent se servir à la bibliothèque de leur UFR, plus spécialisée. Les étudiants non emprunteurs sont à 80% des élèves de premiers cycles, qui fréquentent malgré tout la bibliothèque. 31 % des sondés viennent en effet à la bibliothèque pour travailler sur leurs propres documents, et 22 % pour consulter les ouvrages des salles de lecture.

- Les réponses à la question 4 mettent en valeur les conséquences de l'installation de la salle de prêt sur l'utilisation des outils de recherche (fichiers, catalogue automatisé, microfiches). Certes, les étudiants sont encore une majorité (54%), à avoir recours en priorité aux fichiers lorsqu'ils cherchent un ouvrage, contre 45% qui vont à la salle de prêt directement, mais l'écart est faible si l'on considère que la salle de prêt ne contient que 20000 ouvrages, les magasins détenant encore la majorité du fonds (350000 ouvrages). La salle de prêt joue donc indéniablement un rôle de pôle attractif.

Une étude plus fine prenant en compte le niveau d'étude donne des résultats intéressants: les étudiants de première année ne sont que 20% à avoir pour première démarche la recherche dans les fichiers, mais dès la deuxième année, la tendance s'inverse de manière spectaculaire: 65% vont d'abord consulter les fichiers; cela se confirme pour les étudiants en licence, et le phénomène s'accroît encore en maîtrise (80%) puis en troisième cycle (88%). Curieusement, les élèves de l'IUFM, préparant le CAPES, vont directement en salle de prêt et ne consultent les fichiers qu'en second recours.

Si les étudiants, pour 45% d'entre eux, ne se dirigent pas en priorité vers les outils de recherche, ceux-ci restent très utilisés comme deuxième recours: cela concerne 74% des étudiants, contre 13% qui abandonnent leurs recherches, et 13% qui s'adressent au personnel. Les étudiants avouant renoncer à leur recherche sont en majorité en premier cycle d'études; en revanche, la demande d'aide au personnel est présente autant chez les premier cycle que chez les deuxième cycle ; les étudiants de maîtrise notamment semblent conscients que le personnel est là pour les guider et les conseiller.

Il est intéressant de noter que 70% des usagers dont la première démarche est de consulter les fichiers préfèrent effectuer une deuxième vérification à l'aide de ces mêmes fichiers plutôt que de demander de l'aide ou de renoncer.

Les résultats des questions 4 et 5 démontrent que les outils de recherche restent très utilisés; cela s'explique par le fait que les fichiers sont indispensables pour accéder aux ressources encore majoritairement conservées en magasins.

Il est difficile de dire si l'installation de la salle de prêt a entraîné une moindre utilisation des fichiers; le fait que 45% des usagers passent prioritairement par la salle de prêt témoigne d'une attitude différente face aux ressources de la bibliothèque mais ces mêmes per-

sonnes sont de toutes façons amenées à consulter les fichiers à un moment ou à un autre, étant donné que le libre accès à la section des lettres est encore limité .

- Les questions 6 à 9 avaient pour but de déterminer si la mise en accès libre d'une partie du fonds de la bibliothèque induisait de la part des étudiants des comportements spécifiques face à la documentation. 76% des usagers viennent, parfois ou souvent, à la salle de prêt sans idée précise sur le titre qu'ils vont emprunter . Cela confirme le résultat d'observations personnelles aux termes desquelles j'avais conclu qu'un grand nombre d'usagers viennent "papillonner" sur les rayons pour faire leur choix, sans chercher de référence précise.

D'autre part , 89% des étudiants empruntent parfois ou souvent un ouvrage différent de celui pour lequel ils sont venus.

L'existence du libre accès favorise donc la découverte ; un lecteur cherchant un ouvrage précis peut découvrir un livre du même auteur, ou voisin par le thème, susceptible de l'intéresser autant, sinon plus, que la référence qu'il avait sélectionnée, ce qui est difficilement imaginable lorsque le libre accès n'existe pas et qu'il faut obligatoirement passer par l'intermédiaire d'un fichier.

Enfin, 55 % empruntent parfois ou souvent à la salle de prêt des ouvrages qu'ils destinent à leurs moments de loisirs. Cette pratique est commune à tous les niveaux d'études et tend à démontrer que les étudiants se servent, pour beaucoup d'entre eux, de la salle de prêt comme ils se serviraient d'un fonds de lecture publique; les ouvrages que les usagers empruntent pour leur détente sont en majorité des oeuvres de littérature, d'art ou de psychologie.

Les étudiants limitant leur utilisation de la salle de prêt au strict domaine scolaire sont 45%; certains d'entre eux préfèrent se servir dans une autre bibliothèque ou acheter les livres en librairies, mais nombreux sont aussi les étudiants qui lisent peu en dehors des références concernant directement leurs études.

- La question 9 a été posée à la suite de réflexions entendues parmi le personnel, qui tenaient à suggérer qu'une proportion non négligeable d'usagers préfèrent, lorsqu'une référence existe à la fois en salle de prêt et en magasins, la demander en magasins par crainte de perdre du temps à chercher eux-mêmes. Les réponses obtenues confirment qu'un comportement de ce type existe bien, mais qu'il est très minoritaire: 80% préfèrent aller chercher eux-mêmes en salle de prêt, la raison la plus souvent évoquée étant la rapidité due à l'accès direct, contre 20% qui demandent leur cote en magasins. Encore faut-il relativiser ce chiffre, car les étudiants de troisième cycle et les "thésards" ont une raison supplémentaire d'avoir recours de préférence aux magasins: il leur est permis d'emprunter dans ce cas 6 livres au

lieu de 3 et de les garder 21 jours au lieu de 14. Cependant, il est vrai que quelques étudiants avouent perdre du temps au cours de leurs recherches sur les rayonnages, ceci étant dû d'une part à leur mauvaise connaissance de la classification, d'autre part à la fréquence des recherches infructueuses, les livres étant déjà empruntés.

2. L'utilisation des outils de recherche de la bibliothèque

- Les réponses faites par les étudiants à la question 10 confirment les conclusions énoncées plus haut. 55% des usagers utilisent souvent les fichiers, les microfiches et le catalogue informatisé, 32,5% s'en servent parfois, et 12,5% seulement n'y ont jamais recours. Ces derniers sont, à 60% des élèves de première année. Les étudiants qui disent les utiliser souvent sont, à 60%, en licence et maîtrise. 25% seulement des utilisateurs assidus des outils de recherche sont en premier cycle.

- L'analyse de l'utilisation comparée de chaque outil de recherche n'offre guère de surprise. Le vieux fichier des ouvrages acquis par la bibliothèque avant 1952 est peu utilisé : 65% des étudiants ne s'en servent jamais, contre 30,5% qui y ont parfois recours et 4,5% qui l'utilisent souvent, ces derniers étant majoritairement des étudiants en troisième cycle et doctorat. Parmi ceux qui déclarent ne jamais utiliser ce fichier, 70% estiment ne pas en avoir besoin, les livres qui y sont répertoriés étant trop anciens. 30,5% ne savent pas à quoi il sert.

Le fichier des ouvrages entrés à la bibliothèque entre 1952 et 1984, en revanche, est très utilisé: 84% des étudiants s'en servent parfois ou souvent, peut-être même trop si l'on considère que certains d'entre eux l'utilisent de manière exclusive, sans prendre en compte le fait qu'il ne recense pas les nouveautés.

- 54% des étudiants n'utilisent jamais les microfiches, contre 27% qui s'en servent parfois et 19% qui y ont souvent recours; 48% de ceux qui ne s'en servent jamais sont des élèves de premier cycle; les étudiants de première année se révèlent particulièrement réfractaires à leur utilisation: 85% d'entre eux ne s'en servent jamais. Il semble qu'à partir de la deuxième année, leur maniement devienne plus familier, mais les utilisateurs assidus sont, à 70%, des élèves de deuxième et troisième cycle, ainsi que des étudiants en doctorat.

Les raisons invoquées pour la non-utilisation des microfiches sont de plusieurs natures: 52% ne savent pas s'en servir, 23% estiment ne pas en avoir besoin, 14,5% ne savent pas à quoi elles servent, et 10,5% trouvent leur maniement peu commode. Il faut tenir compte aussi d'un phénomène d'"allergie" aux microfiches: les étudiants affirmant ne pas savoir s'en servir n'ont dans la plupart des cas même pas essayé de s'y intéresser. Les 23% qui déclarent ne pas en avoir besoin sont des élèves qui connaissent leur utilité; pour la moitié d'entre eux

environ, l'absence d'intérêt est réelle, mais pour les autres s'y ajoute la répugnance à s'en servir.

14,5% des sondés ignorent à quoi servent les microfiches; nombreux sont les étudiants à les confondre avec des terminaux d'interrogation du catalogue...

- Les non-utilisateurs du terminal d'interrogation sont plus nombreux encore: 65% des étudiants ne s'en servent jamais ; 55% d'entre eux sont des élèves de premier cycle, mais 30% des cycles supérieurs ne les utilisent pas non plus. Les raisons de cette sous-utilisation sont la méconnaissance de son fonctionnement (52%), l'absence d'utilité (22,5%), l'ignorance de son utilité (17%) et l'inconfort de son utilisation (8,5%). Parmi les étudiants qui ont essayé de se familiariser avec l'appareil, nombreux sont ceux qui se sont trouvés bloqués en cours de recherche et qui se sont découragés. De la même manière que pour les microfiches, un nombre considérable d'étudiants se disent " allergiques à l'informatique".

A noter que 93,5% des utilisateurs du terminal déplorent qu'il soit unique, ce qui engendre des files d'attente, et donc une perte de temps.

- La question 15 est une sorte de test. 76,5% des sondés se déclarent incapables de citer la ou les différences existant entre les microfiches et le catalogue informatisé. 19% savent que celui-ci donne accès au catalogue d'autres bibliothèques universitaires, et 4,5% citent la remise à jour plus fréquente du catalogue informatisé. Les étudiants de premier cycle ignorent à 100% les différences.

- 81% des étudiants interrogés n'utilisent jamais les CD-ROM de la bibliothèque (Zyzo-mis, le Robert électronique, et la Bibliographie nationale française). Les étudiants ignorent généralement le terme CD-ROM et il faut leur montrer les postes de consultation pour se faire comprendre. Une bonne proportion de personnes interrogées croient que ceux-ci ont la même utilité que le terminal d'interrogation du catalogue, 2 élèves pensent qu'ils sont réservés à l'usage interne de la bibliothèque. Les utilisateurs sont dans leur grande majorité des élèves de deuxième et troisième cycles : un seul étudiant de premier cycle s'en est déjà servi, contre 45% d'étudiants de maîtrise.

75% des non-utilisateurs ignorent à quoi servent les CD-ROM, 18% connaissent leur utilité mais estiment ne pas en avoir besoin, 7% ne savent pas s'en servir.

En 1988, alors que la salle de prêt n'existait pas encore, des étudiants de maîtrise en sciences de gestion ont réalisé une enquête sur l'image de la BIU de Montpellier, section par section. Une partie de ce travail était consacrée à l'utilisation des outils documentaires par les étudiants; il est intéressant de noter les résultats obtenus auprès des étudiants de la section des lettres et de les comparer avec les données que j'ai réunies quatre ans après.

- Utilisation des fichiers manuels: 1988: 79,6%; 1992: 84%
- Utilisation des microfiches: 1988: 41,7%; 1992: 46%
- Utilisation du terminal: 1988: 21%; 1992: 35%

Ces données sont à prendre avec prudence, l'échantillon interrogé n'étant pas le même; la comparaison suggère cependant que l'ouverture de la salle de prêt n'a pas entraîné une moindre utilisation des fichiers; bien au contraire, l'utilisation du terminal a progressé de façon nette.

Les étudiants déplorent cependant le manque d'information dont ils disposent et sont conscients qu'ils n'utilisent pas pleinement les ressources de la bibliothèque.

86% d'entre eux souhaiteraient que soit organisée une journée d'information autour des outils de recherche, du catalogue informatisé mais aussi des fichiers manuels; cette nécessité s'impose aux étudiants quel que soit leur niveau d'études. Les réponses négatives (14%) sont à examiner avec attention; beaucoup d'entre elles, en effet, sont motivées par la certitude qu'une action de ce type n'aurait pas beaucoup d'impact; certains étudiants proposent en revanche de joindre au dossier fourni lors de l'inscription à l'Université une brochure explicative très détaillée présentant les ressources de la bibliothèque et les moyens d'y accéder; d'autres pensent que le personnel présent aux renseignements devrait être plus nombreux et plus disponible; d'autres enfin préconisent l'installation de grands panneaux explicatifs plus visibles et plus détaillés que ceux qui existent déjà.

3. Le prêt

Cette partie consacrée au prêt a pour but de déterminer les améliorations que les étudiants souhaiteraient voir apporter à ce service.

- A une écrasante majorité (81% contre 17%), les étudiants jugent que les sanctions envers les contrevenants aux règles du prêt sont suffisamment sévères, et estiment, pour l'avoir expérimenté eux-mêmes, qu'un retard d'une semaine peut être dû à l'étourderie ou à

un empêchement. Cette indulgence semble toutefois en contradiction avec les réponses faites à la question 26 (voir plus loin), qui laissent apparaître un fort taux de recherches infructueuses dû au fait que les ouvrages sont déjà empruntés.

- Les étudiants sont à 72,5% peu satisfaits des délais autorisés d'emprunt à domicile, ainsi que du nombre de documents qu'ils peuvent emprunter. C'est chez les étudiants de première année que la proportion des mécontents est la moins forte (40% de satisfaits); en revanche, les élèves de deuxième année et de deuxième cycle sont mécontents à 80%; les étudiants de troisième cycle, qui bénéficient d'un régime particulier (6 livres pour 3 semaines) se déclarent satisfaits à 40%.

En majorité (51,5%), les étudiants trouvent les délais d'emprunt trop courts et remarquent que, faute de temps, ils sont obligés de survoler les ouvrages en se limitant aux chapitres les plus intéressants. 32,5% d'étudiants souhaitent pouvoir emprunter davantage de livres et les garder plus longtemps; 16% seulement désirent emprunter plus de livres tout en étant satisfaits des délais. Il faut noter que les élèves de premier cycle sont très peu à désirer une extension du nombre d'ouvrages ; ce souhait est en revanche très présent à partir du deuxième cycle.

Les étudiants de l'IUFM trouveraient normal de bénéficier du même régime que les élèves de troisième cycle.

- La très grande majorité des étudiants (86 %) ont déjà emprunté un ouvrage en magasin, contre 14% qui ne l'ont jamais fait; là encore, les résultats sont à affiner selon le niveau d'études. Ainsi, les étudiants de première année sont 35% à n'avoir jamais emprunté de livre en magasin et se servent exclusivement en salle de prêt; nombre d'entre eux croient que celle-ci regroupe la majeure partie des ressources de la bibliothèque, et qu'on ne garde en magasin que les titres vieillissants ou très spécialisés. Dès la deuxième année, la proportion de ceux qui n'ont jamais emprunté en magasin tombe à 8% .

54% des élèves interrogés considèrent que les délais d'attente à la banque de prêt-magasin sont normaux, 38,5% les trouvent trop longs et 7,5% répondent que cela dépend des heures et des périodes de l'année; ces délais, évalués en moyenne à un quart d'heure, satisfont donc la majorité des sondés. Il est intéressant de signaler que deux élèves (l'un en maîtrise, l'autre en DEA), estiment que c'est l'installation de la salle de prêt, qui, en désengorgeant considérablement la banque de prêt des magasins, a rendu les temps de latence acceptables.

Les étudiants se déclarent à 74% contre 26% favorables à une extension des horaires

de prêt; là aussi, des différences se font jour selon le niveau d'études. Les élèves de première année trouvent à 53% les horaires actuels suffisants, un renversement de la tendance s'opère à partir de la deuxième année: 15% seulement des étudiants sont satisfaits des horaires actuels, cette proportion se maintenant pour le deuxième et le troisième cycle.

Parmi les trois propositions qui leur sont soumises, les étudiants retiennent en majorité (41,5%) l'ouverture entre 12h et 13h de la banque de prêt-magasin. 35% préféreraient que le prêt soit prolongé le soir, jusqu'à 18h pour la banque de prêt -magasin (17h actuellement), et jusqu'à 19h pour la salle de prêt. C'est sur le premier point que les étudiants insistent surtout, notamment à partir du deuxième cycle. Les personnes interrogées ne sont que 23% à souhaiter une ouverture du prêt plus matinale, concernant la banque de prêt des magasins, qui actuellement n'est en service qu'à partir de 10h.

4. Le taux de satisfaction des étudiants vis-à-vis du libre accès

a) La salle de prêt

A 98%, les étudiants estiment que l'installation d'une salle en libre accès est une bonne chose. Les étudiants du premier cycle et de licence ignorent que celle-ci ne date que de 1989 et sont surpris de l'apprendre, ne concevant pas une bibliothèque universitaire sans libre accès .

- Les étudiants déclarent à 78,5% que la classification utilisée en salle de prêt est compréhensible; la proportion des satisfaits est constante quel que soit le niveau d'études, avec cependant un taux de mécontentement légèrement plus élevé parmi les étudiants de troisième cycle.

La plupart des étudiants, une fois qu'ils ont repéré le rayon les intéressant, se dirigent vers lui de manière automatique, mais très peu d'entre eux se sont interrogés sur la manière dont les ouvrages ont été classés. On s'aperçoit que les 21,5% d'étudiants qui trouvent la classification trop compliquée sont paradoxalement ceux qui ont réfléchi à la question; ils estiment qu'un classement thématique se justifie pleinement mais ont parfois du mal à se repérer à l'intérieur d'une discipline; le déclasserment des ouvrages est sûrement pour beaucoup dans ce manque de clarté.

- Les résultats obtenus à la question 25 confirment le peu d'attention prêtée par les étudiants à la classification; 77,5%, contre 22,5%, sont incapables de citer le premier chiffre de la CDU concernant leur discipline d'étude. Du reste, ils consultent très peu le plan de la classification affiché à l'entrée de la salle de prêt. Le plan de la salle, comportant des pastilles de couleurs affectées aux différentes disciplines a davantage de succès. Là comme ailleurs, la connaissance de la classification évolue suivant les niveaux d'études: 9% seulement des étudiants de premier cycle peuvent citer l'indice de la CDU qui les concerne, contre 33,5% des étudiants du deuxième cycle.

- Les étudiants déclarent à 94% qu'il leur arrive parfois (46%) ou souvent (48%) de ne pas trouver à la salle de prêt l'ouvrage qu'ils recherchent, cela étant dû, pour 73%, au fait que le livre est déjà emprunté, et, pour 10%, au fait qu'il n'existe pas à la salle de prêt. Le fort taux de recherches infructueuses explique les réponses obtenues à la question 27: 62,5% des étudiants estiment qu'il n'y a pas assez d'exemplaires pour un même ouvrage à la salle de prêt; une remarque revient souvent: certains titres, achetés en plusieurs exemplaires, demeurent toute l'année sur les rayons sans jamais être empruntés, tandis que les manuels de base cités par les professeurs sont pris d'assaut au moment des examens et qu'il est très difficile de les récupérer, et ce même s'ils figurent en quatre ou cinq exemplaires à la salle de prêt. Pour assurer une meilleure adéquation entre les besoins du public et les titres offerts, certains étudiants se déclarent partisans d'une solution radicale qui consiste à sacrifier l'acquisition des ouvrages très peu demandés au profit d'un plus grand nombre d'exemplaires des titres figurant sur les bibliographies données par les professeurs en début d'année. La solution à ce problème est difficile à trouver; il est évident que la politique d'acquisition d'une bibliothèque ne peut se limiter à l'achat des seuls ouvrages conseillés par les professeurs, mais, d'autre part, il est vrai que certains titres présents en salle de prêt sont très nettement sous-utilisés. En l'absence d'une hausse significative des budgets d'acquisition, la diminution de la durée du prêt à domicile permettrait une rotation plus rapide des documents, mais cela va à l'encontre des souhaits exprimés par les étudiants (voir question 19).

- Les réponses à la question 28 confirment les résultats de la question 24. Les étudiants, à 61,5%, estiment la classification suffisamment claire pour pouvoir se passer d'une journée d'information qui lui serait consacrée. Cela ne signifie pas, on l'a vu plus haut, que les étudiants maîtrisent la classification; ils se contentent généralement de fréquenter le rayon qui les concerne directement. Il faut cependant noter que le pourcentage des étudiants estimant utile une explication de la CDU n'est pas négligeable (38,5%), même si une partie d'entre eux avaient déclaré la classification satisfaisante (question 24).

- 96,5% des personnes interrogées estiment que les livres offerts en salle de prêt sont en bon état, ce qui s'explique par le fait que la plupart d'entre eux sont neufs, l'approvisionnement de cette salle se faisant essentiellement à partir des acquisitions nouvelles.

b) Les salles de consultation sur place

- Les étudiants fréquentant la bibliothèque sont 92% à venir parfois (37%) ou souvent (55%), dans les salles de lecture, et ce pour y travailler sur leurs propres documents (39%), pour consulter les ouvrages qui s'y trouvent (23%), ou pour faire les deux (38%). Le niveau d'études rentre pour peu dans l'adoption des différentes attitudes.

-A une courte majorité (53%), les étudiants estiment que les salles de lecture ne contiennent pas assez d'ouvrages; la demande la plus forte porte sur les dictionnaires et encyclopédies: c'est en effet pour consulter ce type d'ouvrages que les étudiants fréquentent les salles de lecture (66,5%), contre 13% qui viennent pour les manuels et 5% pour les bibliographies. Les dictionnaires de langue semblent insuffisants en terme de titres mais surtout d'exemplaires; les étudiants venant faire leurs versions et leurs thèmes en salle de lecture doivent, soit attendre que les dictionnaires se libèrent, soit travailler en groupe en mettant les ressources documentaires en commun.

La vétusté des ouvrages est également dénoncée, ainsi que la présence de titres inutiles. Les étudiants en lettres notamment souhaiteraient pouvoir disposer de dictionnaires en Français en plus grand nombre.

L'organisation des salles de lecture a de toute façon été revue après le récolement de juin: les collections ont été désherbées, certains ouvrages ayant été refoulés en magasin; ceci permettra probablement de parvenir à une meilleure adéquation entre les besoins des étudiants et les ressources documentaires.

- La capacité d'accueil des salles de lecture est limitée: 40% des étudiants ont du mal à trouver des places assises dans la salle qui les intéresse et se voient souvent dans l'obligation de s'installer dans une autre salle.

- 69,5% des étudiants ne sont pas gênés par le fait que les ouvrages des salles de lecture soient exclus du prêt. Parmi les 30,5% d'élèves concernés, la plupart déclarent cependant comprendre cette mesure, et considèrent que les dictionnaires et encyclopédies, notamment, doivent être consultés sur place, la possibilité de faire des photocopies palliant en

grande partie cet inconvénient.

- La classification en vigueur en salle de lecture paraît compréhensible à 75,5% des étudiants; ce taux est surprenant si l'on considère que la CDU employée dans ces salles est différente de celle qui est utilisée en salle de prêt; l'harmonisation des deux classifications est cependant en cours.

- Pour 59% des étudiants, les salles de lecture sont assez silencieuses, contre 24% qui se déclarent insatisfaits; pour 17% d'entre eux, cela dépend des salles. La salle des Littératures étrangères est particulièrement bruyante, les élèves l'utilisant comme salle de travail en groupe, ce qui n'est pas sa destination première; une majorité d'étudiants (79%) se déclare d'ailleurs favorable à l'ouverture d'une salle destinée aux travaux en commun; celle-ci existait auparavant, mais avait été fermée au moment où j'ai posé le questionnaire. Sa réouverture permettra peut-être de drainer le public bruyant hors de la salle des Littératures étrangères.; ceci dit, l'habitude de considérer cette salle comme un lieu de travail en équipe paraît très fortement ancrée chez les étudiants.

- La séparation, telle qu'elle existe actuellement entre les ouvrages que l'on peut emprunter, groupés dans la salle de prêt, et les ouvrages destinés à la consultation sur place, satisfait les étudiants à une très forte majorité: 83% contre 16,5% . L'idée de garnir les salles de lecture de rayonnages permettant de désengorger la salle de prêt est accueillie avec méfiance: les étudiants trouvent au système actuel l'avantage de la clarté.

- Les étudiants se déclarent à 86% partisans d'une extension du libre accès; les 14% restant motivent leur réponse négative par les difficultés qu'ils rencontrent lorsqu'ils cherchent un titre en libre accès et se disent plus sûrs de trouver leur référence en passant par l'intermédiaire d'un magasinier .

- Une majorité de personnes interrogées (68,5%) souhaitent l'installation d'une salle de périodiques en libre accès. Le taux relativement élevé d'étudiants qui ne le souhaitent pas s'explique par la forte proportion d'élèves de première année qui, à 52%, ne lisent pas les périodiques et ne ressentent pas la nécessité d'en disposer à la bibliothèque.

- Les étudiants ayant fréquenté la bibliothèque avant l'ouverture de la salle de prêt jugent, à 98%, que celle-ci a entraîné des améliorations considérables pour les usagers. Le progrès le plus souvent cité (40%) est le gain de temps inhérent à la suppression des intermédiaires, gain de temps perceptible également à la banque de prêt-magasin , qui se trouve désengorgée grâce à l'existence de la salle de prêt. Les réponses positives sont motivées, pour 29%, par la possibilité accrue de découverte engendrée par le libre accès. L'agrément

du contact avec le livre est également évoqué (18%), devant la possibilité de vérifier rapidement si la référence recherchée correspond aux besoins (11%); les étudiants remarquent en effet qu'ils sont souvent déçus par les ouvrages empruntés en magasin .

2% des réponses font état de l'effet incitatif du libre accès sur les emprunts.

On constate que les améliorations citées par les étudiants recoupent exactement les remarques faites à ce sujet par les professionnels par le biais du questionnaire qui leur a été adressé.

Conclusion

L'ouverture de la salle de prêt constitue un gros progrès dans l'organisation de la bibliothèque. Les étudiants qui n'étaient pas à l'Université avant son ouverture conçoivent mal qu'il y a trois ans à peine, il fallait se munir obligatoirement d'un bulletin de demande pour consulter un livre; les anciens, en revanche, mesurent pleinement les améliorations consécutives à la mise en place du libre accès.

CONCLUSION

Préconisé par les instructions ministérielles de 1962, le libre accès a été progressivement mis en place depuis lors; l'accroissement des disparitions de documents qu'il entraîne inévitablement, ainsi que l'exiguité des locaux, ont cependant été un obstacle à sa généralisation. Depuis la deuxième moitié des années quatre-vingt, la mise en accès libre des collections est redevenue une priorité, cette nécessité ayant été réaffirmée par les recommandations ministérielles de 1988. Le libre accès sera très vraisemblablement étendu dans les années qui viennent, notamment dans le cadre de projets, actuellement à l'étude, de rénovation et de restructuration des universités.

Le libre accès induit de la part des étudiants une approche de la documentation différente de celle qui prévaut lorsque les ressources de la bibliothèque sont en magasin: moindre recours aux fichiers, possibilité de découvrir des titres nouveaux... le lecteur jouit d'une liberté nouvelle qui lui permet d'élargir ses choix.

Le principe du libre accès ne doit pas aller à l'encontre de la mission de conservation dévolue aux bibliothèques; pour ce faire, les collections offertes en libre accès doivent être l'objet d'attentions particulières, telles que la mise en place d'un système antivol efficace et le renforcement des volumes. Au demeurant, les inconvénients qui s'attachent au libre accès sont les pendants inévitables d'un mode d'accès à l'information qui apparaît aujourd'hui irremplaçable, même si sa gestion est particulièrement lourde.

ANNEXES

ANNEXE I

LE QUESTIONNAIRE POSE AUX ETUDIANTS

A. Les pratiques documentaires des usagers

1. Combien de fois par semaine viens-tu à la bibliothèque ?

- Tous les jours	23 %
- 3-4 fois	23 %
- 2-3 fois	23 %
- 1-2 fois	16 %
- 4-5 fois	12 %
- Moins d'une fois	3 %

2. Combien de livres empruntes-tu pour quinze jours ?

- 1-2 livres	43 %
- 2-3 livres	26 %
- Quelques livres dans l'année	15 %
- 4-6 livres (3 ^{ème} cycle, doctorat)	5 %
- N'emprunte jamais	11 %

3. Lorsque tu viens à la bibliothèque, c'est le plus souvent pour :

- Emprunter un ouvrage	47 %
- Travailler sur tes propres documents	31 %
- Consulter des ouvrages concernant ta discipline d'étude.	22 %

4. Lorsque tu viens emprunter un ouvrage

- Tu vas d'abord le chercher à l'aide des fichiers, des microfiches ou du catalogue informatisé	54 %
---	------

- Tu vas directement le chercher en salle de prêt 45 %
- NSP 1 %

5. Lorsque tu ne trouves pas ton livre à la salle de prêt

- Tu vas le chercher à l'aide des fichiers, des microfiches ou du catalogue informatisé 74 %
- Tu demandes de l'aide au personnel 13 %
- Tu renonces à l'emprunter 13 %

6. T'arrive-t-il de venir à la salle de prêt sans idée précise du livre que tu vas emprunter?

- Parfois 50,5 %
- Souvent 26 %
- Jamais 23,5 %

7. T'arrive-t-il d'emprunter à la salle de prêt un livre différent de celui pour lequel tu es venu ?

- Parfois 66 %
- Souvent 23,5 %
- Jamais 10,5 %

8. T'arrive-t-il d'emprunter à la salle de prêt des livres qui n'appartiennent pas à ta discipline d'étude, mais que tu destines à tes moments de loisir ?

- Parfois 45 %
- Jamais 45 %
- Souvent 10 %

9. Si un ouvrage existe à la fois en magasin et à la salle de prêt, préfères-tu

- aller le chercher toi-même à la salle de prêt 80 %
- le demander en magasin 20 %

B. L'utilisation des outils de recherche de la bibliothèque.

10. De manière générale, utilises-tu les outils de recherche de la bibliothèque ?

- Souvent	55 %
- Parfois	32,5 %
- Jamais	12,5 %

11. Utilises-tu le fichier des ouvrages entrés à la bibliothèque avant 1952 ?

- Jamais	65%
- Parfois	30,5%
- Souvent	4,5%

Si tu ne l'utilises jamais, c'est parce que:

- Tu n'en as pas besoin	69,5%
- Tu ne sais pas à quoi il sert	30,5%

12. Utilises-tu le fichier des ouvrages entrés à la bibliothèque entre 1952 et 1984 ?

- Souvent	49,5%
- Parfois	34,5%
- Jamais	16%

Si tu ne l'utilises jamais, c'est parce que:

- Tu n'en as pas besoin	83,5%
- Tu trouves son maniement peu commode	16,5%

13. Utilises-tu les microfiches ?

- Jamais	54%
- Parfois	27%
- Souvent	19%

Si tu ne les utilises jamais, c'est parce que:

- Tu ne sais pas t'en servir 52%
- Tu n'en as pas besoin 23%
- Tu ne sais pas à quoi elles servent 14,5%
- Tu trouves leur maniement peu commode 10,5%

14. Utilises-tu le catalogue informatisé de la bibliothèque ?

- Jamais 65%
- Parfois 19%
- Souvent 16%

Si tu ne l' utilises jamais, c'est parce que:

- Tu ne sais pas t'en servir 52%
- Tu n'en as pas besoin 22,5%
- Tu ne sais pas à quoi il sert 17%
- tu trouves son maniement peu commode 8,5%

14 bis. Souhaiterais-tu que soient mis à la disposition des usagers davantage de terminaux d'interrogation du catalogue ? (question posée aux utilisateurs du terminal)

- Oui 93,5%
- Non 6,5%

15. peux-tu me donner les différences existant entre le catalogue informatisé et les microfiches?

- Ignorent les différences 76,5%
- Le catalogue informatisé donne accès au catalogue d'autres bibliothèques que celle de Montpellier 19%
- Le catalogue informatisé est mis à jour plus souvent que les microfiches 4,5%

16. T'arrive-t il d'utiliser les CD-ROM ?

- Jamais	81%
- Parfois	18%
- Souvent	1%

Si tu ne les utilises jamais, c'est parce que:

- Tu ne sais pas à quoi ils servent	75%
- Tu n'en as pas besoin	18%
- Tu ne sais pas t'en servir	7%

17. Souhaiterais-tu que soit organisée en début d'année une journée d'information sur l'utilité et le fonctionnement des outils de recherche ?

- Oui	86%
- Non	14%

Si tu le souhaites, c'est pour:

- Tous les outils documentaires	80%
- Le catalogue informatisé , les microfiches, et les CD-ROM seulement	20%

C. Le prêt

18. Serais-tu partisan de sanctions plus sévères envers les étudiants qui ne respectent pas les dates limites de prêt ?

- Non	81%
- Oui	17%
- NSP	2%

19. Les délais autorisés d'emprunt à domicile, ainsi que le nombre d'ouvrages que tu peux emporter, te paraissent-ils

- Peu satisfaisants	72,5%
---------------------	-------

- Satisfaisants 27,5%

S'ils ne te satisfont pas, tu préférerais:

- Des délais plus longs, pour le même nombre de livres 51,5%

- Des délais plus longs, pour davantage de livres 32,5%

- Les mêmes délais, pour davantage de livres 16%

20. As-tu déjà emprunté des documents en magasin ?

- Oui 86%

- Non 14%

21. Lorsque tu empruntes un ouvrage en magasin, tu trouves le temps d'attente

- Normal 54%

- Excessif 38,5%

- Cela dépend 7,5%

22. Serais-tu partisan d'une extension des horaires de prêt ?

- Oui 74%

- Non 26%

Si oui

- En ouvrant entre 12h et 13h (banque de prêt-magasin) 41,5%

- En fermant plus tard le soir 35%

- En ouvrant plus tôt le matin 23%

D. Le taux de satisfaction des étudiants vis-à-vis de l'accès libre

I. La salle de prêt

23. la présence d'une salle consacrée au libre accès te paraît-elle une bonne chose ?

- Oui 98%

- Non 2%

24. La classification utilisée pour les ouvrages de la salle de prêt est-elle

- | | |
|-------------------|-------|
| - Satisfaisante | 78,5% |
| - Trop compliquée | 21,5% |

25. Peux-tu me donner le premier chiffre de la classification concernant ta discipline d'étude ?

- | | |
|-------|-------|
| - Non | 77,5% |
| - Oui | 22,5% |

26. Tarrive-t-il de ne pas trouver à la salle de prêt le livre que tu recherches ?

- | | |
|-----------|-----|
| - Souvent | 48% |
| - Parfois | 46% |
| - Jamais | 6% |

Si cela arrive, c'est parce que:

- | | |
|---|-----|
| - L'ouvrage est déjà emprunté | 73% |
| - L'ouvrage n'existe pas à la salle de prêt | 10% |
| - NSP | 17% |

27. Trouves-tu que, pour un même titre, il y a suffisamment d'exemplaires à la salle de prêt ?

- | | |
|-------|-------|
| - Non | 62,5% |
| - Oui | 34% |
| - NSP | 3,5% |

28. Souhaiterais-tu que soit organisée en début d'année une journée d'information sur la classification utilisée en salle de prêt ?

- | | |
|-------|-------|
| - Non | 61,5% |
| - Oui | 38,5% |

29. De manière générale, les livres de la salle de prêt sont-ils en bon état ?

- | | |
|-------|-------|
| - Oui | 96,5% |
| - Non | 3,5% |

II. Les salles de consultation sur place (salles de lecture)

30. T'arrive-t-il de venir dans les salles de lecture ?

- | | |
|-----------|-----|
| - Souvent | 55% |
| - Parfois | 37% |
| - Jamais | 8% |

Lorsque tu y viens, c'est pour

- | | |
|--|-----|
| - Travailler sur tes propres documents | 39% |
| - Consulter les ouvrages qui se trouvent dans ces salles | 23% |
| - Les deux | 38% |

31. Les salles de lecture contiennent-elles un nombre suffisant d'ouvrages ?

- | | |
|-------|-----|
| - Non | 53% |
| - Oui | 47% |

32. Lorsque tu consultes les ouvrages des salles de lecture, ce sont:

- | | |
|--------------------------------------|-------|
| - Les dictionnaires et encyclopédies | 66,5% |
| - Les manuels | 13% |
| - Les bibliographies | 5% |
| - Tous types d'ouvrages | 15,5% |

33. T'arrive-t-il de ne pas trouver de place assise en salle de lecture ?

- | | |
|-----------|-------|
| - Jamais | 60% |
| - Parfois | 30,5% |

- Souvent 9,5%

34. Considères-tu comme gênant que les ouvrages des salles de lecture soient exclus du prêt ?

- Non 69,5%

- Oui 30,5%

35. La classification utilisée en salle de lecture te paraît-elle compréhensible ?

- Oui 75,5%

- Non 24,5%

36. Les salles de lecture sont-elles assez silencieuses ?

- Oui 59%

- Non 24%

- Cela dépend des salles 17%

37. Souhaiterais-tu disposer d'une salle de travail en groupe ?

- Oui 79%

- Non 21%

38. Préférerais-tu que soient regroupés dans de mêmes salles les ouvrages exclus du prêt et ceux que tu peux emprunter ?

- Non 83,5%

- Oui 16,5%

39. Souhaites-tu une extension du nombre d'ouvrages disponibles en libre accès ?

- Oui 86%

- Non 14%

40. Souhaites-tu que des périodiques soient mis en libre accès ? Si oui, lesquels ?

- Oui 68,5%

- Non	31,5%
<u>Périodiques cités:</u> ⁽¹⁾	
Le Monde	28,5%
Le Nouvel Observateur	8,5%
Géo	7%
Le Monde diplomatique	6%
Newsweek	6%
L'Histoire	6%
Le Magazine littéraire	6%
El País	5%
Le Point	3,5%
Alternatives économiques	3,5%
Time	3,5%
Le Journal du psychologue	2,5%
The Times	2,5%
Beaux-arts	1,5%
Cambio 16	1,5%
L'Enfance	1,5%
L'Événement du jeudi	1,5%
L'Express	1,5%
Libération	1,5%
Science et vie	1,5%
Spiegel	1%

41. Question supplémentaire pour les usagers ayant fréquenté la bibliothèque avant l'installation de la salle de prêt (mai 1989). Concerne 36 étudiants sur 100.

Quelles améliorations le libre accès te semble-t-il avoir entraînées pour les usagers de la bibliothèque ? ⁽¹⁾

Gain de temps	40%
Possibilité de découvrir des ouvrages qu'on ne connaissait pas	29%
Agrément issu du contact direct avec le livre	18%
Possibilité de vérifier que la référence d'un ouvrage correspond à ce que l'on recherche	11%
Incitation à emprunter davantage	2%
Pas d'amélioration constatée	2%

(1) Taux calculés sur la base du nombre total de réponses obtenues, chaque étudiant pouvant donner plusieurs réponses.

ANNEXE II
LE QUESTIONNAIRE ENVOYE AUX BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES

Bibliothèque universitaire de :

Section:

1. En quelle année a été créé la bibliothèque de votre section?

2. Y a-t-il présence de libre accès ? Si oui, depuis quand ? Sinon, envisagez-vous de l'organiser dans un avenir proche ?

3. Si le libre accès existe déjà, envisagez-vous de l'étendre ? Si oui, à quels autres documents ?

4. Quel type d'ouvrage affectez-vous au libre accès ? (usuels seulement, ou autres documents ?)

5. Les ouvrages en libre accès font-ils tous l'objet de prêt à domicile ? Sinon, quelle proportion est prêtée ?

6. Quelle classification avez-vous choisie pour les documents en libre accès ? (Dewey, CDU, NLM...)

7. Comment le libre accès est-il organisé dans les espaces de la bibliothèque ? (salles par disciplines, par groupe de disciplines ? Salles de consultation sur place et salle de prêt à domicile ?)

8. Quel type de signalisation avez-vous adopté ? (panneaux suspendus, flèches de direction, plan d'orientation...)

9. Quel système antivol avez-vous choisi ?

10. Avez-vous constaté, du fait du libre accès, une incidence sur le nombre de disparitions ?

11. Le libre accès vous semble-t-il avoir une forte influence sur le déclassement des collections ? Pouvez-vous indiquer le nombre d'heures hebdomadaires consacrées au reclassement ? Qui l'effectue ? (vacataires, magasiniers...)

12. Quelle est la proportion des ouvrages empruntés en magasin par rapport au prêt direct ?

13. Le libre accès entraîne-t-il une baisse ou une hausse des demandes de communications ?

14. Avez-vous le sentiment que le libre accès induit de la part des étudiants une utilisation différente des fichiers ?

15. Avez-vous procédé à des études (questionnaire, statistiques), sur les réactions et le comportement du public face au libre accès ? Sinon, envisagez-vous de le faire dans un avenir proche ?

16. De manière générale, le libre accès est-il apprécié des usagers ?

17. Remarques diverses sur les avantages et inconvénients du libre accès.

ANNEXE III

PANORAMA DE L'ETAT DU LIBRE ACCES DANS LES BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES FRANCAISES

Ce chapitre est le résultat du dépouillement d'une partie du questionnaire adressé aux bibliothèques universitaires en mai 1992 (questions 1 à 4).

Absence de libre accès, ou libre accès limité aux usuels.

Besançon. Section Médecine-Pharmacie. Seule l'encyclopédie médico-chirurgicale est en libre accès.

Limoges. Droit.

Existence du libre accès depuis la création des sections.

Amiens. Santé. 1965. Tous les documents sont en libre accès à l'exception des documents audiovisuels; pour les périodiques, entre deux et cinq ans d'antériorité.

Amiens. Sciences. 1966.

Besançon. Sciences. 1967. Le libre accès concerne surtout les ouvrages de référence et les bibliographies, ainsi que l'année en cours des périodiques.

Bordeaux. Droit-Sciences économiques. 1968. Tout est en libre accès sauf les ouvrages anciens (avant 1968), les années anciennes des périodiques (plus de dix ans), les thèses et mémoires, la jurisprudence pour le premier cycle.

Bordeaux. Lettres-Sciences humaines. 1968. Tout est en libre accès sauf les ouvrages anciens .

Bordeaux. Pharmacie-Odontologie. 1975. Outre les ouvrages de référence, le libre accès est surtout orienté vers les premier et deuxième cycles.

Brest. Droit-Sciences économiques. 1975. Tout est en libre accès sauf les périodiques, thèses, mémoires de maîtrise; une extension est prévue, par suite du départ prochain de la section des lettres, aux périodiques de l'année en cours et à ceux de l'année antérieure.

Brest. Médecine-Odontologie. 1972. Tous les documents sont en libre accès, y compris les périodiques (deux ans d'antériorité plus l'année en cours). Les ouvrages anciens, thèses,

périodiques anciens, sont en magasin.

Brest. Sciences. 1961. Le libre accès est quasi total pour les ouvrages; pour les périodiques, un an d'antériorité plus l'année en cours.

Clermont-Ferrand. Lettres. 1966. 90% des documents sont en libre accès.

Clermont-Ferrand. Médecine-Pharmacie-Odontologie. 1967. Le libre accès concerne essentiellement le troisième cycle et la recherche; pour les premiers cycles, seuls les usuels sont en libre accès.

Grenoble. Droit. 1966. Tout est en libre accès à l'exception des ouvrages anciens.

Grenoble. Sciences. 1967. Tout est en libre accès sauf les thèses, quelques périodiques et les livres anciens. Une extension est prévue concernant les périodiques.

Le Mans. Lettres-Droit. 1965. Tout est en libre accès à l'exception des thèses et périodiques antérieurs à l'année en cours.

Le Mans. Sciences. 1965. Tout est en libre accès sauf les monographies obsolètes, des ouvrages anciens, des collections des périodiques, des thèses microfichées. L'année en cours des périodiques est en libre accès.

Lille. Droit-Lettres. 1972. Le libre accès est en croissance régulière depuis 1972; il est de plus en plus privilégié pour les manuels.

Limoges. Médecine-Pharmacie. 1972. Tout les ouvrages sont en libre accès ainsi que l'année en cours des périodiques. Une extension est prévue pour certaines revues très consultées (collections complètes des dix dernières années).

Lyon. Sciences. 1964. Le libre accès concerne toutes les acquisitions courantes.

Montpellier. Pharmacie. 1965. Tout est en libre accès sauf les ouvrages anciens, les collections anciennes de périodiques, les thèses et mémoires.

Montpellier. Sciences. 1965. Même chose que ci-dessus.

Nancy. Droit. 1969. Le libre accès est limité aux documents de premier et deuxième cycles; une extension au troisième cycle est envisagée.

Nancy. Pharmacie. 1977. Le libre accès concerne le premier niveau, ainsi que les périodiques de l'année en cours et de l'année antérieure.

Nantes. Sciences. 1965. Tout est en libre accès y compris deux années de périodiques et

une douzaine de collections complètes de périodiques; sont en magasin les thèses et le fonds ancien.

Nice. Lettres. 1965. Tout est en libre accès sauf les thèses et mémoires, les collections anciennes de périodiques et les livres de poche.

Paris X-Nanterre. 1971. 70% des documents, sur tous supports, sont en libre accès.

Reims. 1968-1970.

70% de libre accès en Droit et Sciences économiques, 70% en Lettres, 98% en Santé et Sciences. Sont exclus du libre accès les documents anciens ou peu consultés, ainsi que les thèses.

Rennes. Droit. 1950. 1/3 des collections sont en libre accès; les manuels et les thèses en sont exclus.

Rennes. Lettres. 1968-1970. Les acquisitions faites après 1968 sont en libre accès; une extension est prévue grâce à l'ouverture des magasins au public.

Rouen. Sciences. 1968. Seuls les ouvrages anciens sont exclus du libre accès.

Saint-Etienne. Droit-Lettres. 1970. Sont en libre accès les usuels et bibliographies, les livres pour le prêt et l'année en cours des périodiques.

Saint-Etienne. Sciences. 1968. Le libre accès est total.

Strasbourg. Sciences. 1968. Sont en libre accès les manuels, les ouvrages pour les étudiants et les ouvrages de recherche; il est prévu d'étendre l'accès direct aux ouvrages récents.

Toulouse. Santé. 1970. Sont en libre accès les acquisitions depuis 1976 ainsi que treize ans de périodiques; le libre accès a été interrompu quelques années faute de système antivol.

Tours. Médecine-Pharmacie. 1966. 17000 ouvrages sont en libre accès, 5000 en magasins (ouvrages périmés). L'accès direct concernera prochainement cinq ans d'antériorité pour les périodiques.

Tours. Sciences. 1965. Tout est en libre accès sauf les thèses et les années antérieures des périodiques. Dans les cinq ans à venir, suite à l'agrandissement et à la restructuration des locaux, un magasin de périodiques en libre accès est prévu dans le secteur enseignement-recherche.

Les réalisations récentes concernant le libre accès

Amiens. Droit-Lettres. 1968. Le libre accès concernait à l'origine les usuels; depuis 1991, il est étendu aux nouvelles acquisitions destinées au prêt.

Aix-Marseille I. Sciences. Le libre accès existait dès l'origine mais a été fermé en 1974 suite à la proportion trop forte de disparitions; réouvert en 1985, il concerne surtout les ouvrages destinés aux premiers cycles. Est prévue une extension du libre accès à des ouvrages appartenant aux disciplines littéraires.

Aix-Marseille II. Médecine-Odontologie. Le libre accès a été installé en 1988; il concerne, outre les usuels, les monographies acquises depuis 1988, les thèses et le dernier numéro des périodiques. Il sera prochainement étendu aux périodiques de niveau recherche. (un à deux ans d'antériorité).

Aix-Marseille II. Médecine (CHU Nord). 1970. Depuis 1988, 3000 ouvrages récents sont en libre accès, ainsi que l'année en cours des périodiques.

Aix-Marseille II. Pharmacie. 1974. Depuis 1987, tous les ouvrages, à l'exception des ouvrages anciens, sont en libre accès, ainsi que les périodiques sur cinq ans.

Aix-Marseille III. Droit-Sciences économiques. 1967. Le libre accès existe depuis 1988, année de l'installation d'un système antivol; outre les usuels, il concerne les manuels et ouvrages de premier niveau; il est prévu de développer le secteur Economie. Le doublement de la capacité du libre accès est également envisagé pour la salle de Bibliographie (principales collections juridiques, périodiques, documents des communautés européennes...)

Bordeaux. Sciences. 1965. Le libre accès, mis en place dès l'origine, a été fermé en l'absence de tout système antivol, puis réinstallé en 1985. Actuellement sont en libre accès tous les documents récents: manuels et ouvrages de premier et deuxième cycle ayant moins de dix ans, ouvrages de recherche acquis depuis 1965, ainsi que, depuis 1986, dix années de périodiques en cours.

Caen. Sciences. 1969. Le libre accès existait dès l'origine mais a été abandonné pour le premier cycle en raison des vols. Il est rétabli depuis 1988 et concerne tous les ouvrages récents, tous les périodiques vivants et une partie des périodiques morts.

Dijon. Droit-Lettres. 1962. Le libre accès a été installé en 1990 pour les premiers cycles; on prévoit une extension aux ouvrages de niveau recherche.

Dijon. Médecine-Pharmacie. 1967. A l'origine, seuls les usuels, les bibliographies, et

l'année en cours des périodiques étaient en accès direct; depuis décembre 1990, un fonds de prêt est disponible en libre accès, concernant les deux premiers cycles et les étudiants préparant l'Internat.

Grenoble. Lettres. 1966. Depuis 1985, toutes les acquisitions effectuées après 1963, soit 100000 ouvrages, sont en libre accès.

Grenoble. Médecine-Pharmacie. 1968. Le libre accès a été installé en 1991 pour les ouvrages et sera étendu aux périodiques fin 1992.

Lille. Sciences. 1967. Avant 1989, le libre accès était orienté essentiellement vers les documents du niveau recherche. Il a été étendu cette année-là aux premiers cycles; 98% des acquisitions sont actuellement en libre accès.

Limoges. Sciences. 1967. Tout le fonds est en libre accès depuis l'installation, en septembre 1989, d'un système antivol

Lyon I. Santé. Depuis 1988, 8000 ouvrages, destinés surtout aux premiers cycles, sont en accès libre; les magasins sont également accessibles au public.

Montpellier. Lettres. En avril 1989, une salle de prêt, contenant aujourd'hui 20000 volumes, a été ouverte. La majorité des ressources documentaires est encore en magasins (350000 ouvrages), mais le libre accès est régulièrement alimenté. Une salle de périodiques sera ouverte prochainement.

Nancy. Médecine. 1977. En 1985, cinq ans de périodiques en cours ont été mis en libre accès. En 1990, une salle de 6000 ouvrages destinés au troisième cycle a été ouverte; il existe d'autre part une salle de 10000 volumes pour les premiers cycles.

Nancy. Institut national polytechnique de Lorraine (fédération des bibliothèques des écoles d'ingénieurs qui constituent l'INPL). La situation du libre accès varie selon les différentes écoles. Il existe depuis 1986 à l'ENM, depuis 1989 à l'ENSEM et à l'ENSIC. Tous les ouvrages dont le contenu est d'actualité sont concernés, et une extension en capacité est prévue.

Nice. Droit. 1972. Le libre accès a été organisé en 1988; il concerne les manuels de premier cycle, les codes, un fonds de culture générale, les périodiques (à l'exception de l'année en cours). Une extension pour les premiers cycles aura peut-être lieu.

Nice. Médecine-Odontologie. 1970. Depuis 1989, le libre accès est quasi total pour les ouvrages (seuls les ouvrages anciens, les thèses et les mémoires sont écartés). Trois ans de

périodiques sont également en accès direct.

Nice. Sciences. 1965. Le libre accès existe depuis 1975 mais a été transformé, entre 1982 et 1986, en accès contrôlé pour les manuels des premiers cycles. Après 1986, le libre accès est redevenu total; seuls les ouvrages périmés ou peu utilisés, les têtes de collections et les thèses sur papier en sont exclus. Les magasins sont, de plus, ouverts aux lecteurs.

Rouen. Médecine-Pharmacie. 1970. Le libre accès a été ouvert partiellement en 1981, et généralisé en octobre 1991; il concerne, outre les ouvrages, les périodiques de l'année en cours.

Saint-Etienne. Médecine. 1987. Tout est en libre accès à l'exception des thèses et des collections anciennes de périodiques, antérieures à quatre ans.

Strasbourg. Médecine. 1964. Le libre accès existait partiellement à l'origine; depuis quatre ans, les salles ont été réorganisées et le libre accès développé.

Toulouse. Sciences. 1966. Depuis novembre 1990, 25000 ouvrages environ sont en libre accès ainsi qu'un fonds de culture générale.

Toulouse. Sciences sociales. 1971. Une salle de prêt de 18000 ouvrages a ouvert en octobre 1989, une salle de périodiques exclus du prêt en octobre 1990. La tendance actuelle est à l'extension du libre accès.

Les projets concernant le libre accès.

Avignon. Actuellement, seules les sections Droit et Sciences sont organisées selon le principe de l'accès direct. En Lettres, seuls les usuels sont en accès direct. La création d'un campus unique de 7000m² est prévue pour 1994: le libre accès sera alors généralisé.

Besançon. Droit. Une construction nouvelle est prévue pour 1993; 60 à 70 % des documents seront en libre accès.

Brest. Lettres et Sciences sociales. 1962. 25% des collections sont en libre accès depuis l'origine; le déménagement de la bibliothèque aura lieu en octobre 1993: la totalité des fonds sera en libre accès dans les nouveaux locaux.

Lille. Médecine-Pharmacie. 1952-1969. Actuellement, il n'y a pas de prêt en libre accès, mais en septembre 1992 aura lieu l'ouverture d'une salle en libre accès pour le prêt, concer

nant la médecine et contenant toutes les nouveautés depuis cinq ans, ainsi que certaines grandes collections de titres étrangers.

Limoges. Lettres. Le libre accès, qui concerne actuellement les usuels et les derniers numéros des périodiques, sera élargi à tous les documents à la rentrée 1993.

Limoges. Droit-Sciences économiques. Le libre accès sera mis en place lors du déménagement prochain dans un bâtiment plus spacieux.

Montpellier. Droit. 60 à 70% des collections seront en libre accès sur le nouveau campus, en 1993-1994. Le libre accès sera organisé sur cinq niveaux: premier cycle, deuxième cycle, troisième cycle, informatique, recherche.

Montpellier. Médecine. Une partie de l'université de médecine doit déménager en 1993-1994, le premier cycle restant au centre ville; le libre accès sera total sur le nouvel emplacement.

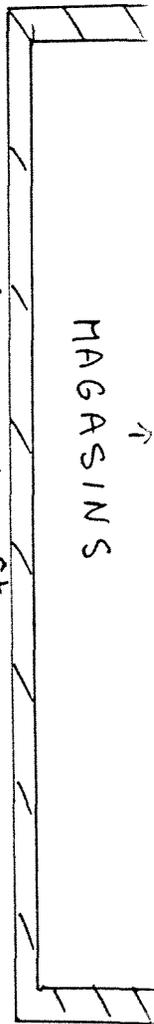
Poitiers. Droit-Lettres. 1971. Actuellement, 7% des fonds sont en libre accès (usuels essentiellement, plus quelques manuels et ouvrages généraux). Pour la salle de Droit, il sera étendu en 1993 à toutes les nouveautés.

Poitiers. Sciences. 1963. Le niveau recherche était en libre accès dès l'origine. Une extension est prévue en 1993-1994 pour les premiers cycles qui se verront offrir en libre accès tous les manuels.

Rouen. Lettres-Droit. La salle de Lettres sera réaménagée en 1992 et les ouvrages les plus demandés, classiques et oeuvres au programme, seront en libre accès. Les salles de Droit et Sciences économiques seront aussi réorganisées en 1993.

ANNEXE IV : PLANS

ENCYCLOPÉDIES



2 tables de CO-ROM

Fichiers des périodiques

HISTOIRE
GÉOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIES



Fichiers Auteurs, Titres, Anonymes des ouvrages entrés avant 1952

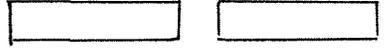
Minitel, Catalogue informatisé

Renseignements

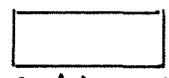
Fichiers auteurs, Titres, anonymes 1952-1984



Fichiers Nationaux 1952-1984

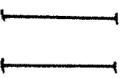


SALLE DE PRÊT



Fichiers Matières avant 1952

perlibron antirid



ENTRÉE

LANGUES

ET

LITTÉRATURES

ÉTRANGÈRES

PHILOSOPHIE

RELIGION

SCIENCES
SOCIALES

BEAUX-ARTS

(Escalier)

DEUXIÈME NIVEAU

ANNEXE V: PIÈCES JUSTIFICATIVES CONCERNANT L'OUVERTURE DE LA SALLE DE PRÊT À LA SECTION DES LETTRES

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE LA RECHERCHE
ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

DIRECTION DES BIBLIOTHÈQUES,
DES MUSÉES
ET DE L'INFORMATION SCIENTIFIQUE
ET TECHNIQUE

29 OCT. 1987
6668

Paris, le 26 OCT. 1987

86

ACV

Le Directeur des Bibliothèques,
des Musées et de l'Information
Scientifique et Technique

à

Madame le Directeur de la
Bibliothèque Interuniversitaire
de MONTPELLIER

S/C de Monsieur le Président de
l'Université de MONTPELLIER III

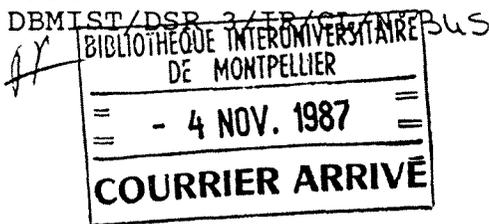
S/C de Monsieur le Recteur de
l'Académie de MONTPELLIER

Affaire suivie par Mme MEERT

Téléphone : 45 39 25 75

Poste : 39.07

Réf. : DBMIST/DSP 2/EP/CT/INTBUS



OBJET. : Contrat de modernisation.

J'ai l'honneur de vous confirmer que le Ministère de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur a décidé d'apporter son concours financier au projet de contrat de modernisation que vous avez présenté pour votre établissement.

Pour 1987 la participation du Ministère de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur s'appliquera aux deux actions que vous avez proposées comme prioritaires : d'une part la formation de l'ensemble du personnel de la Bibliothèque interuniversitaire à la micro-informatique ; d'autre part l'extension du libre accès à la section Sciences grâce à l'achat de rayonnages et l'aménagement du hall.

L'enveloppe budgétaire 1987 comprend :

- l'acquisition par l'administration centrale de cinq micro ordinateurs pour un montant de 87 000 F ;
- la délégation d'une subvention de 31 000 F sur le chapitre 36-11 correspondant à l'achat des cartes Modem et à une contribution au coût des actions de formation ;
- enfin une subvention de 69 000 F (chapitre 36-11) permettra d'assurer l'aménagement du hall et l'acquisition de rayonnages.

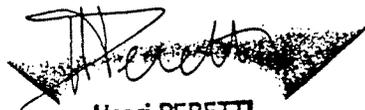
Ce qui portera la participation du Ministère à 187 000 F pour 1987.

En 1988, je souhaiterais que vous envisagiez une réflexion commune avec mes services afin de déterminer les priorités de la Bibliothèque interuniversitaire de Montpellier pour les années à venir.

En effet parallèlement au contrat de modernisation apparaissent d'autres projets d'importance (un projet de bureautique, la médiathèque médicale, etc.) projets qui ont fait ou vont faire l'objet de demandes de financement de votre part.

L'enveloppe des crédits dont je dispose étant limitée, il semblerait nécessaire que vous regroupiez tous les projets en cours pour les Universités de Montpellier afin de faire le choix des priorités et d'étudier avec les différents partenaires le calendrier de réalisation et les modalités de financement. Ce document pourrait alors constituer la base d'un accord contractuel entre le Ministère et les Universités concernées.

Le Directeur
des Bibliothèques, des Musées
et de l'Information Scientifique et Technique



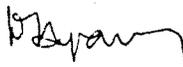
Henri PERETTI

Transmis à Madame la Directrice de la BIU

Montpellier, le 2 novembre 1987



Le Président,



M. GAYRAUD

4 février 1988

Monsieur GAYRAUD
Président
de l'Université Paul Valéry

Réf. : MP/JR N°88/756/

OBJET : contrat de modernisation section des lettres de la Bibliothèque Interuniversitaire de Montpellier.

Suite à notre projet de mise en libre accès d'une partie des fonds de la section lettres de la Bibliothèque Interuniversitaire j'ai adressée en 1987 un dossier de demande de subvention à la DBMIST. (cf copie jointe pour information), ce dossier n'a pas été retenu en 1987 par la DBMIST dans le cadre des contrats de modernisation faute d'une participation financière de l'Université. Mais il a été retenu en principe pour 1988 sous réserve de cette participation.

Aussi après vous en avoir entretenu, j'ai réalisé un second dossier avec un plan de financement pour 1988-1989-1990. L'échéance importante est 1988 car il s'agit :

1) d'obtenir le soutien financier de la DBMIST (autour de 50% du projet) et d'acheter le système antivol dont dépend techniquement le projet.

2) de réserver sur le budget investissement 1988 de la BIU, section lettres une enveloppe de 100 000 F qui sera notre participation au projet. En outre la section lettres a commencé, sur son budget documentaire 1987, à acheter des ouvrages pour le libreaccès, ces achats seront poursuivis en 1988.

Ainsi que vous le verrez dans le projet ci-joint la réalisation de la tranche 1988 du projet, la plus importante prévoit :

- achat et installation du système antivol : (216000 F)
avec trois ^{posts} de magnétisation - démagnétisation.

unité

.../...

- aménagement des accès (entrées - sorties)
- création d'une banque de prêt du libre-accès (avec liaison électronique avec la sortie pour bloquer la sortie aux "emprunteurs" indéliçats d'ouvrages non démagnétisés)
- achat d'une première tranche de rayonnages: Dans le plan de financement pour 1988 la participation de l'Université a été établie au niveau de 100 000 F (soit la même participation que la Bibliothèque Inter-universitaire). Ce montant est une évaluation maximale des travaux d'infrastructure à réaliser, dont un certain nombre pourront être réalisés par les services techniques de l'Université.
- banque de prêt libre-accès à installer à proximité de la sortie reliée au système antivol (coût mobilier environ 9000 F HT) plus passage des câbles.
- aménagement de la sortie (soit par tourniquet relié au système antivol cf. Devis 3M soit par porte coulissante automatique au blocage déclenché par le système antivol (devis approximatif Lamy Mailland 60 000 F HT à revoir).

Le budget réel à prévoir par l'Université Paul Valéry pour 1988 en infrastructure sur cette opération serait donc d'environ 69000 F HT, le montant théorique de 100 000 F tient compte (du travail effectué par le service technique de l'Université Paul Valéry) et vise avant tout à obtenir un niveau de subventionnement de la DBMIST voisin de 50% du total des dépenses envisagées. Sans le soutien de l'Université cette opération libre-accès, demandée par les usagers de la Bibliothèque section lettres, et indispensable à son fonctionnement, ne pourra se faire. Je me permets donc, Monsieur le Président, d'insister sur l'importance de votre contribution financière et je sollicite votre appui auprès de la DBMIST pour l'obtention des subventions demandées.

Compte tenu du calendrier des opérations prévu pour ce projet (cf. rapport) ce projet muni de votre accord devra être soumis le plus rapidement possible à la DBMIST.

- la réalisation de véritables salles de libre-accès ne pourra se faire qu'après récupération par la bibliothèque des salles utilisées pour l'enseignement. Mais dans cette attente nous pensons :
- renforcer le fonds d'ouvrages mis à disposition des étudiants dans les salles de travail et provisoirement aménager en rayonnages le hall du deuxième niveau.

Une telle opération nécessite des délais de mise en oeuvre relativement longs, il est donc souhaitable d'obtenir, après votre accord, une réponse rapide et ferme de la DBMIST sur ce projet.

.../...

Un tel projet permettrait à terme :

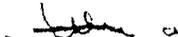
- d'ouvrir plus largement la bibliothèque en dissociant horaires de prêts en magasin et horaires d'ouverture.
- de rendre un service plus rapide et plus efficace aux étudiants et de réduire les files d'attente à la banque de prêt.
- de mieux cerner les besoins documentaires des étudiants et de valoriser les collections existantes.

Il n'est plus actuellement en France, beaucoup de grandes bibliothèques universitaires qui, si leurs locaux le leur permettent, n'ont pas mis tout ou partie de leurs fonds en libre-accès. J'insiste donc pour que la bibliothèque de la section des lettres soit enfin dotée des moyens qui lui permettront de remplir plus efficacement sa mission pour ses usagers.

Le Directeur,

(Mme) M. PEZERIL

P.J. : - rapport 1987 (pour mémoire)
- rapport 1988





UNIVERSITÉ PAUL VALÉRY

Arts et Lettres Langues et Sciences Humaines

Montpellier, le 12 février 1988.

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PAUL VALERY

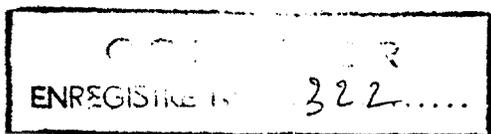
à

Madame M. PEZERIL
Directrice de la Bibliothèque Interuniversitaire
4, rue Ecole Mage

34000 MONTPELLIER

MONTPELLIER III

Secrétariat Général
SK/HS.



OBJET : Contrat de modernisation section des Lettres de la
Bibliothèque Interuniversitaire de Montpellier.

Par lettre du 4 février 1988, vous estimez nécessaire en 1988 une contribution financière de 69 000 F. de l'Université pour la création d'un libre accès d'une partie des fonds de la section Lettres.

Comme cette somme, qui représente environ 24 % du coût prévisionnel de la première tranche, est indispensable pour obtenir la participation de la D.B.M.I.S.T., je ne peux que donner mon accord de principe dans l'attente du vote du budget de l'Université pour 1988.

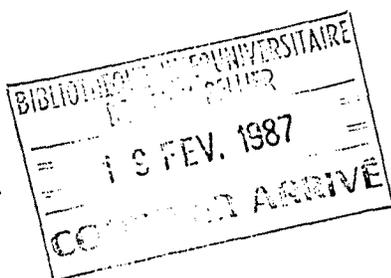
Si, comme vous le suggérez, une bonne part de notre participation peut être convertie par des travaux et fournitures de nos services généraux Techniques, je pense que notre contribution grèvera moins lourdement le budget.

Je souhaite vivement la réalisation de cette opération dont j'apprécie tout l'intérêt.



M. Gayraud

M. GAYRAUD



TRANSMIS LE 22.2.88

A 11: SERIV AD. Lettres

UNIVERSITÉ PAUL VALÉRY

Arts et Lettres Langues et Sciences Humaines

Montpellier, le 30 mars 1988



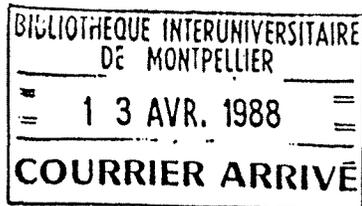
MONTPELLIER III

COPIE

LE PRESIDENT

MG/DX

n°634



Monsieur le Directeur des Bibliothèques,
des Musées et de l'Information
Scientifique et Technique
A l'attention de Mmes MEERT & MAHUZIER

S/C de Monsieur le Recteur de l'Académie
de Montpellier
Chancelier des Universités

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli le rapport de modernisation de la Bibliothèque Interuniversitaire de Montpellier, établi par Mme M. PEZERIL son Directeur.

Ainsi que vous le constaterez, ce rapport met en première priorité le projet de libre accès de la section Lettres. L'Université Paul Valéry (Montpellier III) que je préside attache une grande importance à la réalisation de cette opération dont les retombées sur la vie universitaire en général seront bénéfiques : diminution de l'attente des lecteurs à la banque de prêt, réorganisation plus moderne et plus accueillante des salles de lecture, amélioration des conditions de travail pour le personnel. C'est pourquoi, le vote du budget étant acquis depuis le 29 mars, je m'engage, conformément au montage financier inclus dans le rapport (p. 2), à participer à l'opération pour un montant de 100 000 F.

Ceci s'ajoute à la contribution financière de l'Université Paul Valéry, depuis 1985, pour le fonctionnement SIBIL. Les factures du CNUSC se sont élevées pour 1986 et 1987 à 230 000 F. Je me permets de vous rappeler, à cet égard, les promesses de subventions complémentaires qui avaient été faites par vos services en juillet et septembre 1985 (cf. copies des courriers) et qui n'ont pas encore été suivies d'effet. Pourrions-nous espérer que, compte tenu de l'effort important que nous consentons à la modernisation de la section Lettres de la Bibliothèque Universitaire, vous versiez ce supplément de subvention ?

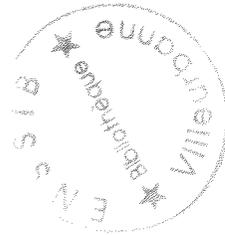
En vous remerciant de l'intérêt que vous voudrez bien porter au Contrat de modernisation et à ses priorités, je vous prie, Monsieur le Directeur, de bien vouloir agréer l'expression de mes sentiments distingués.

M. Gayraud
M. GAYRAUD

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS	1
BIBLIOGRAPHIE	2
INTRODUCTION	3
CHAPITRE LIMINAIRE. Les instructions ministérielles concernant le libre accès dans les bibliothèques universitaires	
I. Les instructions ministérielles de 1962	4
II. Les instructions ministérielles de 1988	5
CHAPITRE I. Les bibliothèques universitaires et le libre accès	7
I. Le questionnaire envoyé aux bibliothèques universitaires	8
II. Les enseignements fournis par les réponses au questionnaire	8
1. La mise en place progressive du libre accès dans les bibliothèques universitaires	8
2. L'organisation du libre accès	10
3. L'avis du personnel sur les avantages du libre accès et les contraintes qu'il impose.	11
CHAPITRE II. Le cas de la section des lettres de la bibliothèque interuniversitaire de Montpellier	17
I. Présentation générale	17
1. L'organisation des locaux	17
2. Le prêt	17
3. Les outils de recherche documentaire	19
II. Le libre accès à la section des lettres: une priorité pour l'avenir	20
1. Les salles de lecture	20
2. La salle de prêt	21
3. Les problèmes liés au libre accès	22
III. Le questionnaire posé aux étudiants de la section des lettres	25
A. Méthodologie	25
1. L'échantillonnage	26
2. Le contenu du questionnaire	27
3. Accompagnement du questionnaire	28
B. Les résultats du questionnaire	29
1. Les pratiques documentaires des étudiants	29

2. L'utilisation des outils de recherche de la bibliothèque	32
3. Le prêt	34
4. Le taux de satisfaction des étudiants vis-à-vis du libre accès	36
CONCLUSION	41
ANNEXE I. Le questionnaire posé aux étudiants	43
ANNEXE II. Le questionnaire envoyé aux bibliothèques universitaires	53
ANNEXE III. Panorama de l'état du libre accès dans les bibliothèques universitaires françaises	56
ANNEXE IV. Plans de la bibliothèque	64
ANNEXE V. Pièces justificatives concernant l'ouverture de la salle de prêt à la section des lettres	66





959510D